CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

– COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le jeudi vingt-quatre septembre 2026 à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil du 13ème arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13ème arrondissement, sur convocations adressées individuellement à chacun des conseillers les vendredi dix-huit septembre et mardi vingt-deux septembre 2026 par le Maire d'arrondissement et affichée les mêmes jours.

Étaient présents :
Mme Bérangère AÏCHOUN BAPTISTE, M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Aïmane BASSIOUNI, Mme Annah BIKOULOULOU, M. Vincent BOULET, Mme Marie BOUYSSE, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Coralie DECLERCQ, Mme Sylve DENIZET, M. Emmanuel DIALLO, Mme Seindé DOUCOURE, Mme Valentine DUONG, M. Stéphane FERRIER, Mme Marie-Dominique GASNIER, Mme Agathe GAUTHERON, M. Florent GAUTIER, M. Mathis GROSSNICKEL, M. Antoine GUILLOU, M. Christophe HENOCQ, M. Kais IDRISS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, Mme Nathalie LAVILLE, M. Erwan LE BIHAN, M. Jungmyung LIM, Mme Pegah MALEK AHMADI, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Martine OLLIÉ, M. Raphaël QNOUCH, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Tom ROUFFIO, Mme Juliette SABATIER, Mme Zoé SALARIS, M. Habib SHOUKRY, M. Serge TOKA et M. Daniel TRAN

Absents représentés :
- Mme Rajah ZAHGDOUD ayant donné procuration à M. Aïmane BASSIOUNI
- Mme Ghizlaine GUESSOUS ayant donné procuration à M. Tom ROUFFIO
- Mme Rym KARAOUN-GOUEZOU ayant donné procuration à Mme Agathe GAUTHERON
- M. Stéphane FERRIER ayant donné procuration à Mme Bérangère AÏCHOUN BAPTISTE à partir de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 171
- Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ayant donné procuration à Mme Johanne KOUASSI jusqu'à la mise en discussion de la délibération 2026 DU 83
- M. Jean-Noël AQUA ayant donné procuration à M. Alexandre COURBAN à partir de la mise en discussion de la délibération 2026 DSOL 96

Était absente sans pouvoir : Mme Marion BOTTOU

Mmes Johanne KOUASSI et Juliette SABATIER arrivent en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DLH 214.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DU 83.
M. Stéphane FERRIER quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 171.
Mme Marie ATALLAH arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 172.
M. Jean-Baptiste OLIVIER arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DFA 37.
M. Jean-Noël AQUA quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DSOL 96.
Mme Morgane LACOMBE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DSOL 96 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DSOL 117.
Mme Bérangère AÏCHOUN BAPTISTE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 189 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DAC 291.
M. Aïmane BASSIOUNI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DAC 291 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DASCO 79.
Mme Seindé DOUCOURE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DSP 22 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DSP 63.
Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DSP 22 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DSP 64.
M. Jean-Baptiste OLIVIER quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la question orale Q13202606.
M. Habib SHOUKRY quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion du vœu V13202633.
Mme Marie ATALLAH quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion du vœu V13202636.
M. Tom ROUFFIO quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion du vœu V13202638.

Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Aïmane BASSIOUNI.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13e arrondissement

Christophe PRUDHOMME, tête de liste LFI, ayant démissionné du conseil, Marie BOUIS le remplace.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose de désigner Aïmane BASSIOUNI comme secrétaire de séance.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ÉLU À L'UNANIMITÉ

Projets de délibérations propres

13202635 Adoption de la procédure d'urgence

M. LE MAIRE : J'en profite pour faire adopter la procédure d'urgence. Cela ne concerne pas des délibérations extrêmement lourdes. La délibération concernée à trait à la liste des équipements affectés au 13ème. C'est une délibération que nous adoptons chaque année, elle n'est pas urgente mais nous devions le faire dans le même mouvement que les autres arrondissements.
Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? La procédure d'urgence est adoptée.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA PROCÉDURE D'URGENCE EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13202632 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 8 juin 2026

M. LE MAIRE : Nous allons commencer notre conseil par l'approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 8 juin 2026.
Y a-t-il des correctifs à adopter ? Je n'en vois pas.
Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est adopté.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LE COMPTE-RENDU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13202633 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 juillet 2026

M. LE MAIRE : Je vous propose d'approuver le compte-rendu du Conseil d'arrondissement du 6 juillet 2026.
Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est adopté.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LE COMPTE-RENDU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Projets de délibérations soumis pour avis

2026 DSOL 152 Subventions (1 073 000 euros) à 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté. Conventions et Avenant

M. LE MAIRE : Nous commençons les projets de délibérations soumis pour avis par la DSOL 152. Il s'agit de subventions à des associations pour les actions de prévention. Stéphane Ferrier a la parole.

Stéphane FERRIER : Merci, Monsieur le Maire. En effet mes chers collègues, je suis très satisfait de pouvoir vous présenter cette proposition de renouvellement de subventions qui a pour objet de soutenir 3 acteurs majeurs dans le domaine de la prévention éducative, sanitaire, sociale, d'animation et de médiation sociale. Leurs actions sont conduites en faveur des jeunes Parisiens en situation de vulnérabilité ou de risque d'exclusion sociale.
Trois associations sont concernées par cette délibération, qui interviennent sur l'espace public auprès des jeunes de 16 à 25 ans. Parmi ces 3 associations, je voudrais insister sur ARC-EA qui intervient en particulier dans le 13ème arrondissement, également dans le 10ème et dans le 15ème, mais en particulier dans le 13ème, association avec laquelle nous travaillons de manière très étroite sur un certain nombre de sujets de difficultés sociales qui peuvent apparaître et également dans la démarche essentielle de lutte contre les rixes.
C'est une association sur laquelle nous pouvons compter et c'est pour cela que je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je la fais adopter.
Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DLH 214 Octroi de la garantie d'emprunts finançant le portage foncier de six programmes de création de logements en Bail Réel Solidaire par la Foncière de la Ville de Paris

M. LE MAIRE : Je vous propose d'aborder la DLH 214. C'est une garantie d'emprunt comme nous en avons l'habitude concernant un programme de bail réel solidaire dont on a moins l'habitude. Je laisse tout de suite la parole à Antoine Gouillou pour la rapporter.

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est un dispositif de bail réel solidaire. Comme beaucoup le savent, c'est un dispositif qui permet de dissocier l'achat du bâti et l'achat du foncier qui reste la propriété en l'occurrence de la Ville de Paris, ce qui permet de diviser très significativement les coûts d'achat et permet l'achat de logements à coût très réduit par rapport au prix habituel du marché parisien pour ceux qui en bénéficient.
C'est une délibération qui concerne 74 logements au total sur Paris, dont pour ce qui nous concerne 14 logements portés par CDC Habitat Social situés au 71 rue Damesme dans le 13ème.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Nous allons organiser des réunions d'information sur le bail réel solidaire, qui est un processus nouveau. Les premières opérations ont été réalisées de mémoire dans le 20ème. Ceci va beaucoup intéresser les Parisiens, ce qui oblige à opérer une sélection. Nous allons tester le marché, ou plus exactement examiner comment cette nouvelle proposition est perçue. Plus précisément, nous sortons une série de logements du marché habituel, puisque les règles à la fois pour l'acquisition et pour la revente sont encadrées. C'est une façon de sortir des logements de la spéculation, mais surtout de permettre à des ménages qui ne pourraient pas du tout acquérir à Paris de le faire. Les prix sont très sensiblement baissés en faisant en sorte que le foncier ne pèse pas dans l'acquisition des ménages. On aura l'occasion de vous faire des comptes-rendus dans d'autres conseils.
Je ne vois pas de demande d'intervention. Je vous propose de procéder au vote.
Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 40 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DU 83 Reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable, en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, rives de la Seine », et mise à l'étude du secteur Montmartre

M. LE MAIRE : Nous passons à la DU 83. Il s'agit de la reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable, à savoir Paris, rives de Seine, avec une révision du périmètre. Je laisse la parole à Antoine Guillou.

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Comme beaucoup le savent, les rives de la Seine sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO sous le nom du site Paris, rives de Seine.
Cette délibération vient intervenir sur la question du périmètre qu'il convient de considérer pour ce site classé UNESCO. Le Conseil de Paris, l'année dernière, avait pris une délibération envisageant un périmètre large, voire très large, pour le classement du site à l'UNESCO.
La délibération qui est soumise aujourd'hui à l'avis de notre conseil, et qui sera ensuite soumise au Conseil de Paris, a pour but de remettre sur le métier cette question de s'interroger de nouveau sur le périmètre qui avait été retenu, et notamment sur le fait que le périmètre était peut-être un peu trop large. Évidemment, le classement à l'UNESCO présente un certain nombre d'avantages en termes de protection patrimoniale, ce qui est tout à fait important : c'est son objet même. Mais il peut aussi avoir l'inconvénient d'alourdir un certain nombre de procédures d'urbanisme sur un certain nombre de projets. Tout l'enjeu de ce sujet, de cette délibération et de celles qui s'ensuivront est de trouver le bon périmètre pour le site UNESCO qui protège évidemment à la fois suffisamment ce site exceptionnel que sont les berges de la Seine et en même temps, qui ne vienne pas inutilement alourdir les procédures d'urbanisme dans des secteurs qui sont quand même relativement éloignés de la Seine. Il est vrai que la précédente délibération adoptée par le Conseil de Paris était assez extensive.
Cette délibération remet l'ouvrage sur le métier, mais ce n'est pas celle-là qui détermine le périmètre exact : cette délibération rouvre ce chantier de délimitation du site. C'est une future délibération qui viendra donc in fine déterminer le périmètre définitif.
Cela nous concerne un peu moins, car ce n'est pas la butte la plus proche de chez nous, mais la délibération prévoit aussi d'étudier le secteur de Montmartre, pour une inscription à l'UNESCO, mais encore une fois c'est un peu plus loin de chez nous.

M. LE MAIRE : C'est plus au nord, en tout cas... Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. J'imagine que cela fera débat au Conseil de Paris, mais cela concerne davantage ce dernier que nous directement.
Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 38 (DONT 3 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS : 2 LR (MME OLLIE ET M. SHOUKRY)
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

2026 DU 92 Secteur Place de Vénétie (13e) – Conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy : participation financière de fonctionnement pour l'année 2026

M. LE MAIRE : Nous passons à la DU 92. Cette fois-ci, nous sommes dans sur le 13ème, place de Vénétie. C'est une délibération annuelle. Il s'agit du conventionnement avec la copropriété Masséna Choisy. On délibère chaque année de la participation financière de fonctionnement de la Ville. Antoine Guillou ?

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire. Vous avez tout dit. Comme un certain nombre d'espaces publics dans le 13ème, la place de Vénétie a cette particularité qu'elle est à la fois un espace privé, c'est une copropriété et en même temps évidemment, elle est fréquentée en tant qu'espace public, espace de passage par beaucoup d'habitants qui ne sont pas nécessairement les copropriétaires. Comme beaucoup de cas similaires, on pense évidemment à la dalle des Olympiades, il existe des conventions entre la copropriété et la ville pour partager les charges d'entretien de ces espaces un peu particuliers dans leur gestion que sont ces espaces privés, mais ouverts au public.
C'est l'objet de la délibération, évidemment.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas.
Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 40 (DONT 3 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DU 88 ZAC Bédier-Oudiné (13e) - Avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact actualisée du projet et un dossier de demande de permis d'aménager (secteur Oudiné)

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Aïmane BASSIOUNI au sujet de la ZAC Bédier-Oudiné. Cela nécessite un petit mot d'explication.
Antoine Guillou est au Conseil d'administration de la SEMAPA, ainsi que moi-même en tant que président. De fait, nous ne participerons pas au vote. Nous avons jugé qu'il était de bonne politique que nous nous déportions. Aïmane BASSIOUNI présente donc la DU 88.

Aïmane BASSIOUNI : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Cette délibération concerne la poursuite du projet de renouvellement urbain de la ZAC Bédier-Oudiné et plus particulièrement l'aménagement des espaces publics du secteur Oudiné.
Nous avions déjà fait évoluer ce projet en 2024 pour privilégier un aménagement moins dense, plus végétalisé et davantage respectueux de l'environnement et de l'existant. L'objectif est notamment de désenclaver le quartier qui comporte aujourd'hui des espaces publics relativement fermés en créant de nouveaux cheminements piétons accessibles, végétalisés et embellis. La cour Chevaleret sera également transformée en une véritable place de quartier avec des espaces de repos, de jeux et de rencontres.
La délibération porte aujourd'hui sur l'actualisation de l'étude d'impact environnemental rendue nécessaire par la demande de permis d'aménager déposée pour ces espaces publics. Cette étude examine les effets du projet sur les sols, la biodiversité, la qualité de l'air, les nuisances sonores, la gestion des eaux pluviales et les risques d'inondations. Elle précise également les mesures destinées à éviter ou à réduire les impacts identifiés, notamment en matière de gestion des terres polluées et de protection de la biodiversité. Elle met par ailleurs en évidence les effets attendus de la végétalisation et de la désimperméabilisation. Notamment dans le secteur Oudiné sont prévues 701 nouvelles plantations d'arbres avec la préservation du jardin partagé et des arbres existants aux abords de la tour Paris Habitat et à l'échelle de la ZAC, environ 7 000 m² de surface imperméabilisée seront supprimés. Un système de noues végétalisées permettra également de recueillir et d'infiltrer les eaux pluviales. Ces aménagements contribueront à développer la biodiversité et à créer davantage d'ombres, puis à réduire les effets des fortes chaleurs dans le quartier.
L'étude prévoit enfin des mesures spécifiques pour la gestion des terres polluées et la préservation des espèces présentes sur le site. Il nous est donc proposé ce soir de rendre un avis sur cette étude d'impact actualisée de cette ZAC sur le secteur Oudiné et notamment aussi sur le dossier de demande de permis d'aménager des espaces publics du secteur.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame Laville ?

Nathalie LAVILLE : Merci. Effectivement, on ne peut que se féliciter d'avoir un beau projet qui est beaucoup plus respectueux de l'environnement et sur le papier, qui est vraiment un beau projet environnemental et qui va permettre aussi davantage de rencontres entre les habitants. C'est vraiment intéressant et assez unique me semble-t-il dans le 13ème.
En revanche, ce qui est un peu plus questionnant est la place du BRS. Vous en avez parlé tout à l'heure. Il ne s'agit pas ici de discuter de l'intérêt de ces BRS, du fait que cela permet de lutter contre la spéculation. Cela permet de la mixité. Mais concernant ce projet, nous avons tout de même 150 logements très sociaux qui disparaissent, qui sont remplacés par une centaine et nous avons 170 logements en BRS.
Nous avons une espèce d'évacuation. Même si j'entends bien que sur l'ensemble du secteur, il y a beaucoup de logements très sociaux. Il n'empêche que cette opération à mon sens va davantage vers de la gentrification que vers de la mixité. Je considère qu'il n'est pas très juste que pour une part des gens qui habitaient dans un environnement très dégradé, on leur demande de partir pour les remplacer par une classe moyenne plutôt aisée. Je rappelle que le plafond des revenus pour un couple qui va acheter est de 76 000 euros, pour un jeune couple.
Je trouve qu'il s'agit d'une limite à ce projet. Pour autant évidemment, nous voterons pour.

M. LE MAIRE : Monsieur Aqua

Jean-Noël AQUA : Je vais aller un peu dans le même sens, sur un regret. Le côté positif est que la ville montre encore une fois que nous investissons dans la transition écologique par une multitude d'actions qui supposent aussi des investissements. Mais au moment où l'Etat sabre tous les budgets dédiés à la transition écologique, il est remarquable que nous allions en sens inverse et que nous sachions mettre les moyens en face des besoins. C'est le premier conseil suite à la canicule. Il est nécessaire d'agir en urgence sur le sujet.

C'est la deuxième fois sur ce projet que nous baissons la part de logements sociaux. Le 13ème arrondissement est heureusement très en pointe sur le logement social, un logement qui permet à toutes les classes sociales de vivre à Paris et de pouvoir continuer à vivre à Paris. Le 13ème n'a pas à rougir, notamment par rapport à d'autres arrondissements comme celui de Madame Dati par exemple qui plafonne à moins de 2 %. Nous n'avons donc pas à rougir sur notre production de logements sociaux.
Néanmoins, il est dommage qu'à chaque fois qu'il y a un changement sur ce projet, petit à petit, on rogne sur le logement social. Je pense qu'il faut que l'on fasse attention. Les deux objectifs écologiques et sociaux intimement liés.

M. LE MAIRE : Cette délibération ne porte pas sur le programme que nous avions déjà adopté. Nous sommes sur l'adoption dans les procédures logiques et notamment sur la partie environnementale.
L'ANRU demande, quand on fait de la démolition/construction, une diminution de la part de logements sociaux. Nous avons de fait une contrainte légale, règlementaire. Il s'agit d'une prescription de l'ANRU à laquelle nous nous conformons. Ce n'est pas un choix politique.
Par ailleurs, ce quartier est à 100 % logement social. Hormis la caserne des sapeurs-pompiers, tout le reste est intégralement classé en logement social. Ce n'est pas du logement social intermédiaire, dans ce secteur.
Quant à l'ANRU, j'entends qu'il y ait une demande de rééquilibrage social dans les quartiers où sont présents en très grandes proportion les logements sociaux. Ce que l'on peut regretter, c'est qu'il n'y ait pas beaucoup d'aides sur la construction nouvelle de logements sociaux. Cela nous dépasse un peu.
Sur le fond, je peux entendre toutes les critiques, mais en l'occurrence, quand on respecte le cadre légal, il est difficile en tout cas de les intégrer.
Encore une fois, cette délibération ne porte pas sur le programme qui avait déjà été adopté précédemment.
Je laisse de nouveau la main à Aïmane Bassiouni pour organiser le vote.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons soumettre à vos voix cette délibération.
Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 37 (DONT 3 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV : MME BIKOULOULOU, MM. COUMET ET GUILLOU
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Projet de délibération propre

13202636 Inventaire des équipements dont le 13e arrondissement a la charge

M. LE MAIRE : Nous passons à l'inventaire des équipements dans le 13ème. C'est pour cela que nous avons fait voter la procédure d'urgence. Aïmane Bassiouni ?

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Nous présentons chaque année trois délibérations en préambule au vote du budget de l'arrondissement. Nous reprenons dans cette première délibération l'ensemble des équipements de proximité dont nous avons la charge dans le 13ème. Il s'agit tout simplement d'en faire l'inventaire. J'ai bien vérifié : sur les deux délibérations, il n'y a pas de différences. Je précise que

la première délibération votée est celle du Conseil du 13ème arrondissement. La DDCT est la délibération pour le Conseil de Paris, car il faut une double validation.
Je soumets cette délibération à vos voix.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 40 (DONT 3 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Projets de délibérations soumis pour avis

2026 DDCT 145 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 40 (DONT 3 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DDCT 171 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 171. Il s'agit des états spéciaux d'arrondissement et de la détermination du cadre de référence pour la dotation d'animation et de gestion locale. Là aussi, pour les anciens de ce Conseil, vous en avez l'habitude, Aïmane Bassiouni va la présenter.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons là aussi deux délibérations qui vont se succéder. Je vous propose de les passer l'une après l'autre. La DDCT 171 concerne le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale pour l'année 2027.
La délibération suivante portera sur le même sujet, mais pour l'investissement 2027. Tout cela pour pouvoir entretenir et faire vivre nos équipements de proximité sur l'année prochaine.
Nous sommes sur des délibérations un peu liées. La première revient tous les ans et il nous est demandé d'approuver la détermination du cadre de référence qui est décomposé de la manière suivante : une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement et 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement, suivant notamment la statistique la plus récente connue, et les 50 % de crédits restants en fonction de critères socio-économiques à raison de 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche de revenu fiscal de référence et 10 % au prorata des effectifs scolaires du premier degré relevant des politiques d'éducation prioritaire.
Ceci est très technique, je suis désolé. Mais il est assez complexe de simplifier au maximum. À cette dotation d'animation locale, nous ajouterons comme les années précédentes 3 306 euros pour les crédits de fonctionnement de chacun des 8 conseils de quartiers. S'agissant de la dotation de gestion locale qui

permet de gérer l'ensemble des équipements, elle est composée de deux parts : une première part avec notamment les sommes affectées par le Conseil municipal et qui ne peuvent être inférieure à 80 % du montant de l'exercice précédent et une part qui est modifiée afin de tenir compte des changements intervenus.
Vous imaginez bien que si nous avons par exemple un ou deux gymnases en plus ou en moins une année, la dotation pourrait être affectée.
Enfin, la deuxième part prend en compte les caractéristiques propres des arrondissements, notamment leur composition socioprofessionnelle, leur population.
Vous l'avez compris, ce cadre de référence permet de prendre en compte les évolutions à la fois en termes d'équipements et les évolutions en termes de population et de répartition de cette dernière. C'est ce qu'il nous est demandé d'approuver dans cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 40 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DDCT 172 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2027.

M. LE MAIRE : Nous passons au cadre-investissement.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Cette fois, cela concerne les investissements de 2027. Pour faire simple, les investissements, c'est ce qui est durable, pérenne. Le fonctionnement correspond à ce que nous consommons au fur et à mesure. Cela permet notamment d'engager cette section d'investissement sur des opérations de travaux sur la voie publique ou sur des équipements gérés par le Conseil de Paris. Les conseils de quartier peuvent également être à l'initiative de certaines de ces opérations. Il est proposé de reconduire cette autorisation sur les dépenses devant être réalisées dans les conditions suivantes, notamment sur les équipements pour lesquels notre conseil d'arrondissement effectue des dépenses d'investissement.
Les dépenses d'investissement ne peuvent excéder la limite des crédits ouverts à l'état spécial et doivent bien évidemment respecter la loi ainsi que le Code général des collectivités territoriales. Les équipements concernés doivent être seulement des équipements dont nous sommes propriétaires ou gestionnaires.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 41 (DONT 3 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DFA 37 CODP d'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFA 37 : CODP d'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris. Quelques mots d'explication avant que nous puissions en délibérer.

Aïmane BASSIOUNI : Tout à fait, merci Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public qui permet l'exploitation publicitaire sur certaines propriétés de la Ville de Paris. Il s'agit notamment des terrains municipaux, des murs, des clôtures, des façades de bâtiments appartenant à la Ville de Paris, dans le respect évidemment du respect du règlement local de publicité.
La convention actuelle est jusque-là attribuée à la société Cityz Média, anciennement Clear Channel. Cette convention arrive à échéance le 31 janvier prochain. Elle a notamment permis à la ville de percevoir plus de 38 millions d'euros de redevances entre 2015 et 2025.
Une nouvelle procédure de mise en concurrence a été engagée. Deux entreprises ont présenté une offre : Cityz Média et JC Decaux. À l'issue de l'analyse de ces offres, il est proposé de retenir la société JC Decaux pour une nouvelle convention de cinq ans à compter du 1er février 2027, avec la possibilité de trois reconductions annuelles.
Je vous expose brièvement deux points. Sur le plan financier, cette nouvelle convention prévoit une redevance correspondant à 65 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes, assortie d'une redevance minimale garantie. Sur les cinq premières années, les recettes attendues par la Ville de Paris sont estimées à 19,5 millions d'euros, dont 18,6 millions d'euros de recettes garanties. C'est donc une ressource financière sécurisée pour la Ville de Paris, qui devient essentielle dans le contexte que nous connaissons.
Sur le plan de l'exploitation, le nouveau contrat prévoit également une évolution du parc publicitaire avec 208 dispositifs. Cette nouvelle répartition permettra de réduire de 16,5 % la surface publicitaire totale, tout en augmentant le nombre de faces disponibles. Ce contrat prévoit par ailleurs des exigences renforcées en matière d'entretien, de sécurité et de responsabilité environnementale. Je pense notamment au recours à une flotte de véhicules électriques, avec l'utilisation d'une électricité d'origine renouvelable et la récupération des eaux de pluie, ou encore au réemploi de 92 % des dispositifs installés.
Pour terminer, les délais d'intervention stricts sont prévus notamment pour le retrait des messages injurieux, discriminatoires ou haineux ainsi que pour les situations présentant un risque pour la sécurité des personnes.

M. LE MAIRE : Merci. Je sais que la publicité fait débat. Jean-Noël Aqua

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. Ce sont des débats que nous avons régulièrement en Conseil de Paris. J'ai le souvenir que lors de la précédente mandature, la maire de Paris avait annoncé vouloir à terme sortir la ville de la publicité. Je pense que c'est un objectif que nous devons garder en tête. J'entends que vu le contexte budgétaire catastrophique et les 54 milliards d'euros que le gouvernement entend trouver, la ponction, la saignée sur les collectivités territoriales, cela soit compliqué.
Nous aurons au niveau du groupe des votes distincts non pas sur la volonté, car je pense que nous partageons tous la volonté de diminuer la publicité, cette emprise du capitalisme sur cette injonction à toujours acheter plus. Des villes l'ont réalisé, certaines peu recommandables, mais d'autres comme Copenhague qui ne sont pas si éloignées de nous, qui ont réalisé ceci.
Cela doit rester un objectif. Nous aurons peut-être des votes différents sur le chemin pour y accéder. Nous comprenons le contexte. Néanmoins, je pense que l'affirmation d'avoir une ville où il n'y aurait plus de publicité reste quelque chose que nous devons suivre.

M. LE MAIRE : Morgane Lacombe

Morgane LACOMBE : Pour le groupe écologique et social, limiter au maximum le changement climatique est notre priorité. Cela comporte parfois des batailles culturelles et la lutte contre la publicité fait partie de ces batailles. Les panneaux déroulants et consommant de l'électricité, la sursollicitation visuelle, les pubs possiblement climaticides et l'incitation à la surconsommation. Ces choses sont courantes, habituelles, quotidiennes. Cependant, aussi courantes soit-elles, nous souhaitons les réguler dans l'espace public parisien.
J'entends la diminution de 16 %, mais le compte n'y est pas : nous visons clairement la sortie de la pub et la déprivatisation de l'espace public parisien. De fait, nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Disons que le désaccord était acté. Marie Bouysse ?

Marie BOUYSSE : Merci, Monsieur le Maire. Je vais justifier la raison pour laquelle notre groupe votera contre également.
En effet, il y a moins de surface, mais davantage de dispositifs : ce sont 22,5 % de faces publicitaires en plus. Cette délibération pérennise la publicité en ville, ce qui répond par ailleurs à une logique marchande. Nous entendons que les recettes soient conséquentes et en partie sécurisées, mais finalement, la Ville de Paris se rend dépendante de ces recettes publicitaires plutôt que de travailler à s'en séparer.
Étant donné que nous estimons que l'espace public est un commun, cette délibération nous interroge sur la pression publicitaire réelle, les emplacements de ces publicités, l'exposition aux enfants, les contenus exclus ou non, le contrôle environnemental et cet arbitrage entre recettes et sobriété de l'espace public.
Nous voterons donc contre.

M. LE MAIRE : Merci. Jean-Baptiste Olivier

Jean-Baptiste OLIVIER : Cela ne vous surprendra pas : nous serons favorables. Lorsque nous avons une ville surendettée, il faut absolument trouver tous les moyens pour financer les dépenses. On aimerait que vous les baissiez, ce sera l'objet du débat budgétaire dans deux mois.
En l'occurrence, on ne peut pas se priver de ces recettes, même si je rejoins Madame Lacombe sur l'hyperconsommation, etc. Mais de toute façon, ce n'est pas parce qu'on supprimerait la publicité que cela réduirait malheureusement la consommation. Je pense que cela nécessiterait une réflexion très globale sur les habitudes de consommation, sur les importations massives de pays notamment extra-européens. C'est une politique qui dépasse très largement ce conseil.
Nous serons évidemment favorables à ces recettes.

M. LE MAIRE : Merci. Comme je l'avais indiqué, cela fait partie des désaccords récurrents y compris au sein de la majorité municipale. Non pas qu'au sein de mon groupe, il y ait un enthousiasme débridé concernant la publicité, mais l'engagement pris était au fil des consultations de réduire la voilure, ce que nous faisons. Ceci a déjà été fait très largement par le passé et d'ailleurs, puisque le volume de la publicité à Paris a été très sensiblement réduit, mais en prenant acte que nous avons besoin d'un certain nombre de recettes. Notre position était aussi de l'assumer.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 26 (DONT 3 POUVOIRS)
CONTRE : 3 LFI / 10 ECOLOGISTES ET SOCIAL (DONT 1 POUVOIR) / 3PC (MME GAUTHERON, MM. AQUA ET BOULET)
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2026 DJS 209 Subvention (20 000 euros) à une association sportive (dont 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) du 13ème arrondissement

M. LE MAIRE : Passons à la DJS 209 concernant le sport. Aïmane Bassiouni.

AÏMANE BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de proposer une subvention à hauteur de 20 000 euros pour une association du 13ème arrondissement, un club de tennis, le CT13, l'un des plus gros clubs de tennis parisiens dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs, partenariat avec la Ville de Paris, la mairie du 13ème et le club, afin de pouvoir faire évoluer ce club notamment dans la promotion de la pratique sportive des femmes, la pratique sportive des personnes en situation de handicap, des seniors ainsi que la promotion d'actions à visée sociale, de formation ou visant les jeunes enfants. Enfin, une action également du club dans les quartiers prioritaires politique de la ville avec la participation du dispositif Réduc'Sport, une aide de 50 euros qui permet d'aider les familles à inscrire leurs enfants dans les quartiers prioritaires.
Dans le cadre de cette convention, il y a également un avenant qui engage le club à former les éducateurs en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à adapter leur pratique pour ne plus avoir recours au plastique à usage unique dans leur activité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Projet de délibération propre

13202634 Désignation de membres du Conseil du 13ème arrondissement appelés à siéger dans les conseils d'écoles.

M. LE MAIRE : Je reviens sur cette délibération. Nous avions déjà procédé à un certain nombre de désignations. L'idée est de compléter les désignations.

Johanne KOUASSI : Merci beaucoup. Cette liste étant à présent affinée, je vais pouvoir vous la lire.
Pour la maternelle 4 bis Choisy : Madame Pegah Malek-Ahmadi.
Pour la maternelle du 30 rue du Disque : Monsieur Emmanuel Diallo.
Pour la maternelle 15 rue de Domrémy : Madame Agathe Gautheron.
Pour l'élémentaire Émile Levasseur : Madame Juliette Sabatier.
Pour l'élémentaire Franc Nohain : Monsieur Raphaël Qnouch.
Pour l'élémentaire du 47 avenue d'Ivry : Madame Marie Bouysse.
Pour l'école élémentaire B du 47 avenue d'Ivry : Monsieur Daniel Tran.
Pour la maternelle 53 avenue de la Porte d'Ivry : Monsieur Jean-Noël Aqua.
Pour la maternelle 5 rue Simone Veil : Madame Valentine Duong.
Pour la maternelle 157 rue de Tolbiac : Madame Nathalie Laville.
Pour la maternelle du 16 rue Wurtz : Madame Sylve Denizet.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Nous avions interrogé longuement tous les groupes. Mon directeur de cabinet s'en était occupé, je pense que les choses sont calées.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.
Il y aura un vote d'ici la fin de l'année concernant les rythmes éducatifs, le grand débat du moment. Aujourd'hui, le ministère a été interrogé pour savoir qui voterait, car il y a ceux qui participent aux conseils d'écoles et ceux qui votent. Sur le mode opératoire global, il s'agit de savoir si les votes sont comptabilisés par écoles ou en nombre de votants. Ce sera un sujet. Tant qu'il n'y a pas de différences entre les deux, tout va bien. Mais en cas de différence entre les deux, je suggère que l'on se pose la question avant. Je vous dirai ce qu'il en est. Vous en serez informés dans vos conseils d'écoles respectifs.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL DU 13e DANS LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Projets de délibérations soumis pour avis

2026 DDCT 184 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics, 3 associations, 3 projets, 38 500 €

M. LE MAIRE : Je passe à la DDCT 184, avec une série de délibérations concernant les quartiers populaires et la politique de la ville. Marie-Pierre Marchand a la parole. La première délibération concerne la rénovation des locaux des associations.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Effectivement, c'est un financement d'investissement pour la rénovation de locaux pour trois associations, trois projets pour un montant de 38 500 euros. Nous sommes concernés dans le 13ème arrondissement pour de l'acquisition de matériel cinématographique pour que l'association ROKA, récemment installée dans un quartier populaire, puisse mener ses ateliers de cinéma en direction d'un public QVP, pour une subvention de 10 500 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DDCT 185 Subventions (89 200 euros) à 52 associations pour le financement de 58 projets dans les quartiers populaires parisiens (3ème enveloppe)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 185. Nous ne sommes pas concernés par toutes les associations, puisqu'il y en a 52 dans ce projet de délibération, pour 58 projets. Marie-Pierre Marchand rapporte ce qui concerne le 13ème.

Marie-Pierre MARCHAND : Il s'agit du traditionnel appel à projets politique de la ville qui, comme vous le savez, se découpe en trois tranches. Nous sommes ici sur la troisième enveloppe. Nous sommes effectivement concernés dans le 13ème pour 14 associations, 16 actions au total pour un montant de 25 000 euros pour des associations extrêmement diverses qui sont sur les trois quartiers populaires et qui assurent des dimensions sportives, de soutien à l'alimentation avec Vrac, de mentorat individuel, des actions éducatives, etc. Tous les sujets de la politique de la ville et des associations connues comme l'ARPB par exemple. Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DDCT 187 Financement de 14 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 59 500 euros à 13 associations)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 187 concernant le financement des postes d'adultes-relais qui ont été d'ailleurs singulièrement réduits. Je laisse la parole à Marie-Pierre Marchand.

Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait. Malheureusement, c'est toujours un peu le même laïus sur la vraie difficulté qu'engendre cette baisse des adultes-relais. Pour mémoire, en 2022 il y avait sur l'année 18 financements de postes d'adultes-relais contre 3, maintenant. Cela traduit un désengagement de l'État très important par rapport à des financements qui sont quasiment les seuls postes aidés pour les associations des quartiers populaires.
Pour rappel, le financement de la ville intervient en complément, puisque quand l'État crée un poste d'adulte-relais, il finance à 80 % le salaire sur la base du SMIC et il reste une quote-part association. La Ville de Paris, qui n'est pas du tout obligée de le faire, a décidé de soutenir notamment les petites associations ne pouvant pas réunir les sommes nécessaires à ce reliquat de 20 %. Vous connaissez la situation des associations. Elle accompagne de fait avec des financements à hauteur de 5 100 euros.
Au vu de la réduction à la source du nombre de postes d'adultes-relais, effectivement notre conseil est amené à soutenir le financement de seulement 2 associations. Il y en aura une autre au conseil de novembre. Il s'agit du Centre Alpha Choisy, dont je ne rappelle pas l'utilité sur la dimension d'apprentissage des langues, d'alphabétisation, puis les Ateliers pluriculturels, pour un montant total de 6 375 euros. Je vous demande de bien vouloir soutenir ces associations.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DSOL 61 Subventions à 11 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 ESI à destination des personnes et des familles en situation de grande précarité. Conventions

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 61. Il s'agit des actions spécifiques pour les familles en situation de grande précarité. Juliette Sabatier ?

Juliette SABATIER : Merci, Monsieur le Maire. La DSP 39 arrivera plus tard.
M. LE MAIRE : L'ordre du jour a été réorganisé en fonction des difficultés des uns et des autres.

Juliette SABATIER : Il s'agit de la délibération que nous connaissons bien sur les financements des espaces solidarité insertion, les fameux ESI. Cela fait 30 ans que ce dispositif existe, cette année. C'est un financement tripartite ville, État et RATP. La part de la ville représente près de 4 millions d'euros. Pour le 13ème, nous sommes concernés par l'ESI Arche d'avenir, tenu par la Fondation des œuvres de la Mie de Pain. Il nous est proposé de lui accorder un financement de 345 000 euros en reconduction.
C'est en réalité un dispositif d'accueil de jour pour les personnes en situation de grande précarité. Le réseau complet des ESI a accueilli environ 520 000 passages l'année dernière.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DSOL 96 Subventions (275.040 €) et conventions à 22 associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens

M. LE MAIRE : Toujours Juliette Sabatier pour la DSOL 96 concernant des actions plus larges sur l'accompagnement social et le lien social.

Juliette SABATIER : Cette délibération réunit des subventions à 22 associations pour des actions dans trois domaines : l'accompagnement scolaire, l'apprentissage du français et l'aide aux démarches pour un peu plus de 275 000 euros au total.
Pour le 13ème, nous sommes concernés par 3 associations que nous connaissons bien : le Secours Populaire, il s'agit de leur accorder un financement de 20 000 euros pour tout Paris pour ses actions d'aide à l'accès au droit dans les permanences d'accueil et de solidarité, dont celle de la rue Albert Bayet. Une

subvention aux Amis de la bienvenue, rue de la Butte aux Cailles, pour leurs activités d'accompagnement scolaire qui vont bien au-delà du scolaire, je tiens à le souligner, et pour leur atelier sociolinguistique. Puis une subvention à l'ASACQ, rue Pinel, Association de Soutien et d'Accompagnement Culturel de Quartier pour son soutien scolaire à hauteur de 1 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Qnouch

Raphaël QNOUCH : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur cette question, nous allons revenir de manière régulière pour alerter. Parmi les associations qui sont financées, il y a une association du groupe SOS. Comme vous le savez, ce groupe est assez décrié, très bien documenté à la fois sur le mal qu'il fait au tissu associatif notamment dans le domaine du social et quant à ses pratiques. Il s'agit d'un mastodonte, d'une pieuvre qui grignote un peu tout l'espace associatif.
En plus, dans cette délibération, nous avons 39 % du montant qui est capté par cette seule structure.
J'ai donné mon argument et nous le dirons de manière constante, car nous avons une position là-dessus de ne pas financer ce groupe jusqu'à ce que l'on en sache un peu plus. En tout cas aujourd'hui, il y a une vraie souffrance dans les secteurs qui sont touchés par la présence de ce groupe.
Sur cette délibération, nous ferons un vote dissocié, car il ne s'agit pas de priver les autres associations qui sont dans cette délibération et que nous soutenons.

M. LE MAIRE : Juliette Sabatier ?

Juliette SABATIER : Concernant l'ampleur du montant, effectivement les montants sont très différents. Mais pour vous prendre l'exemple d'une association que je connais, l'ASACQ n'était pas forcément demandeuse. Il s'agit en l'occurrence d'une reconduction, mais la première année, ils sont venus nous voir pour demander moins de 1 000 euros et c'est nous qui leur avons dit que cela n'avait pas de sens. Par exemple, du soutien scolaire pour 12 élèves n'est pas comparable à de l'accès au droit pour 200 personnes dans l'année.
Il est vrai qu'il existe des différences de montants, mais qui sont à rapporter au nombre de bénéficiaires.
Je voulais soulever le fait que ce n'est pas notre arrondissement qui est concerné pour la subvention au groupe SOS, en l'occurrence ici.

M. LE MAIRE : Normalement, il n'y a pas de vote dissocié en séance. Je vous propose de tout de même le formaliser, ce qui permettra de faire remonter la dissociation de vote sur les subventions du groupe SOS. Par ailleurs, je n'ai moi-même pas tout à fait la même lecture. Le groupe SOS conduit tout de même un certain nombre d'actions tout à fait correctement. Il peut y avoir une critique d'ensemble, mais pour un certain nombre d'actions, il n'y a rien à redire. Il n'empêche cependant que j'entends vos interrogations.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.
Nous le ferons remonter formellement. La délibération est adoptée dans son ensemble.

SANS LA SUBVENTION AU GROUPE SOS SOLIDARITES
POUR : 41 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AVEC LA SUBVENTION AU GROUPE SOS SOLIDARITES
POUR : 38 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE : 3 LFI
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2026 DSOL 117 Subventions (47 500 euros) à seize associations et convention annuelle avec neuf associations, au titre de la quote-part du fonds d'animation locale solidarité (13ème)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 117 avec Juliette Sabatier pour des subventions à 16 associations en l'occurrence au titre de la quote-part du fonds d'animation locale solidarité.

Juliette SABATIER : C'est un nouveau dispositif dans le champ de l'action sociale de la Ville de Paris. À la suite d'une décision adoptée en Conseil de Paris en 2025 a été créé un fonds d'animation locale solidarité. Nous n'en avions pas précédemment dans le 13ème arrondissement. Les fonds d'animation locaux préexistaient dans d'autres domaines.
Nous avons eu la chance de pouvoir attribuer 47 500 euros, c'est notre quote-part du fonds d'animation locale solidarité parisien, à un certain nombre d'associations. Les axes retenus étaient de décliner la feuille de route d'arrondissement en matière sociale avec une attention particulière sur un certain nombre d'actions, notamment inclusion numérique, soutien scolaire, vivre ensemble, etc.
Il y a eu un appel à projets et les associations, que pour beaucoup nous connaissons déjà dans l'arrondissement, ont été invitées à nous proposer des actions innovantes. C'était l'un des critères : se conformer à la feuille de route d'arrondissement en matière sociale et de solidarité, que ce soit une action nouvelle, innovante si possible. Nous avons eu de très belles propositions. J'ignore si vous avez le niveau d'attention nécessaire pour que je vous donne la dizaine d'associations retenues.
Pour résumer, il y a des associations que l'on connaît très bien : Domrémy Basket 13, Treize pour Tous, La Croisée des Langues, le Secours Populaire, la RBP, Emmaüs Connect, Les Fourmis qui jardinent, etc. Puis il y a des associations que l'on connaît un petit peu type Kocoya, qui fait de la médiation numérique, mais qui avait déjà une action dans l'arrondissement et que nous sommes très contents d'aider à amplifier leur présence dans l'arrondissement.
Puis il y a des associations qui n'étaient pas présentes, à Paris, mais pas dans l'arrondissement comme l'École des Grands-Parents Européens qui organise des cafés des grands-parents, qui nous semble être extrêmement intéressants en termes de guidance parentale, mais aussi parfois de médiation numérique, etc.
Nous avons essayé d'avoir des choses variées, nouvelles et de continuer à soutenir des associations qui sont déjà chez nous et de faire venir des associations qui ne le sont pas. Je le dis à tous les élus : si vous repérez une association qui porte un projet de solidarité un peu nouveau, qui essaye de faire quelque chose d'un peu différent, etc., le FAL solidarité est maintenant annuel, donc n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous allons relancer un appel à projets en 2027.

M. LE MAIRE : Merci. Sans oublier de dire que nous ne manquons pas de candidats notamment en culture. En matière sociale, c'est un peu moins le cas. C'est justement l'occasion d'engager des choses un peu plus novatrices soit avec des acteurs nouveaux, soit sur des biais un peu nouveaux.

Juliette SABATIER : Le nombre de candidats était plutôt de bon niveau : nous avons eu suffisamment de candidats pour qu'il y ait une vraie possibilité de faire un choix, une fois éliminés les dossiers incomplets, etc. Ceci avec également une attention portée au public senior. Cela faisait partie des choses que nous avions en tête. Coralie était au jury.

Je trouve que nous avons eu le bon niveau de candidatures pour pouvoir faire une vraie sélection, mais nous pourrions en avoir davantage l'année prochaine, ce ne sera pas un problème.

M. LE MAIRE : Chaque année passant, je pense que ce ne sera pas la même. Mais le jury n'en sera que plus intéressant.
Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 41 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV : M. GUILLOU
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DSP 39 Subventions (191 380 euros) et convention avec LIRE pour la promotion de la lecture dans les centres de PMI, un CAPP, les RPE, les bibliothèques et les quartiers politiques de la Ville

M. LE MAIRE : Passons à la DSP 39. Bérangère Aichoun-Baptiste va la rapporter. Il s'agit de l'action LIRE avec la promotion de la lecture dans les centres de PMI notamment, les bibliothèques et les quartiers politique de la ville.

Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Merci, Monsieur le Maire. Nous le savons, l'accès aux livres n'est pas égal pour tous les enfants et cela contribue à creuser les écarts de développement et les inégalités sociales d'apprentissage. Ainsi, une intervention précoce auprès des familles permet de les réduire sensiblement. L'association LIRE, le Livre pour l'insertion et le refus de l'exclusion proposent des actions de formation des professionnels au travers de conférences et d'ateliers, mais également de développer la lecture dans l'espace public, notamment dans les quartiers prioritaires. Ainsi, dans les quartiers Chevaleret et Bédier, l'association met en place des ateliers de lecture dans l'espace public à l'occasion des évènements de quartier en installant tapis, coussins et en mettant à disposition du jeune public des livres.
Ces évènements sont réalisés en partenariat avec les centres sociaux Chevaleret et Toussarégo ainsi qu'avec les partenaires des évènements, notamment le CPA Oudiné et le Collectif Bédier en fête.
L'association développe également dans ce quartier des ateliers de lecture pour les tout-petits, en partenariat avec la PMI Chevaleret et le réseau d'assistantes maternelles.
Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des enfants et des familles, je vous propose de voter favorablement la convention pluriannuelle pour la période 2026-2028 et une subvention d'un montant global parisien de 191 380 euros. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA PROCÉDURE D'URGENCE EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DFPE 136 Fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents enfants

M. LE MAIRE : Passons à la DFPE 136, toujours Bérangère Aichoun-Baptiste, avec les ludothèques et les ludomouv.

Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Exactement. Une attention particulière est portée par la Ville de Paris aux dispositifs qui permettent aux parents de partager des temps de loisirs avec leurs enfants. Les ludothèques, les espaces ludiques sont à ce titre des lieux incontournables pour partager des moments en famille. Il vous est proposé d'accorder le soutien financier de la ville pour l'année 2026 dans le 13ème aux associations Au Temps du Jeu qui gère la ludothèque Denise Garou au niveau de Square Dunois et à l'ARBP qui anime depuis l'été 2023 la ludomouv citoyenne installée place Pierre Riboulet.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DFPE 139 Subvention (533 614 euros) pour 2 associations gérant le fonctionnement de 3 LAEP

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 139, nous sommes dans les LAEP.

Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Tout à fait. La Ville de Paris accompagne 21 associations portant au total une trentaine de lieux d'accueil enfants-parents, les fameux LAEP. Ce sont des lieux qui accueillent gratuitement les enfants de 0 à 6 ans avec un adulte et au sein desquels les tout-petits peuvent jouer et se sociabiliser.
Cette délibération concerne un LAEP du 13ème, l'Ile aux Bébés, situé Square Dunois, à proximité de la ludothèque dont nous venons de parler. Ce LAEP est géré par la Fondation Rothschild. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 232 099 euros.
J'ajoute que la proximité du LAEP et de la ludothèque crée un cheminement pour les parents au fur et à mesure que les enfants grandissent. Dans peu de temps, je parlerai également de l'association Slashfit qui accompagne les presque ados à l'ère du numérique. Cela fait tout un cheminement de la naissance jusqu'à l'adolescence dans un même lieu extrêmement bien repéré par les familles.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Cet accompagnement parental est bienvenu. Nous connaissons les liens familiaux moins serrés qu'auparavant. Il est vrai que quand on est jeune parent, mais que l'on n'est pas accompagné, ce n'est pas toujours facile.
Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DFPE 141 Subventions (82 000 euros) à huit associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique (5e, 11e, 12e, 13e, 14e,19e arrondissements et sur tout Paris)

M. LE MAIRE : Passons à la DFPE 141 avec des subventions à des associations. Bérangère, tu as déjà commencé à présenter cette délibération.

Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : En 2022, la Ville de Paris avec la CAF a lancé un appel à projets intitulé « Parentalité à l'ère du numérique. » Depuis, la ville a poursuivi son soutien au projet sur ce sujet et ainsi, pendant l'année scolaire 2025-2026, huit projets portés par des associations ont été retenus à l'échelle de tout Paris. Ils ont permis à des parents d'accéder à des ressources pour accompagner leurs enfants, quel que soit leur âge, face à l'ensemble des enjeux numériques. Dans le 13ème, c'est notamment l'association Slashfit qui organise des évènements parents-enfants en lien avec la ludothèque Denise Garon afin d'accompagner les parents dans la compréhension et la maîtrise des usages numériques de leurs enfants, afin de prévenir évidemment la surexposition aux écrans, développer des alternatives éducatives et ludiques, puis renforcer les compétences parentales en matière de numérique.
Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Monsieur Qnouch ?

Raphaël QNOUCH : Je vais être assez bref, pour les mêmes raisons, nous avons une association Reconnect du groupe SOS dans cette délibération.
J'en profite, puisque nous parlons du numérique : il n'y a aucune opposition de notre part à ce sujet, mais je souhaitais dire que pour le lycée Lazare Ponticelli, je sais que ce n'est pas de votre fait, c'est la région Ile de France, on peut également faire du numérique avec des CFA publics et pas uniquement privés. Je ferme la parenthèse, je sais que ce n'est pas l'objet de la délibération.
Nous ne pouvons pas nous associer à cette subvention.

M. LE MAIRE : Merci. Concernant le lycée Lazare Ponticelli, je trouve d'abord la proposition intéressante, dans le tissu du 13ème : à côté des lieux extrêmement visibles comme l'INRIA pour la recherche, la Station F, lieu privé, et c'est également intéressant pour le 13ème, d'avoir des actions pour l'insertion par le numérique, à savoir trouver des emplois aux jeunes sans diplôme ou post-Bac et permettre des parcours de réinsertion professionnelle sur des métiers où il y a besoin d'emplois, je trouve que cela a du sens.
Le groupe qui se positionne est un groupe de l'économie sociale et solidaire, c'est ainsi qu'il se définit. J'entends le fait que ce ne soit pas public à 100 %, mais nous sommes tout de même dans l'associatif engagé. En tout cas, c'est ainsi qu'ils se sont présentés quand je les ai rencontrés. Je n'ai donc pas les mêmes critiques concernant cette implantation.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

SANS LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION RECONNECT
POUR : 42 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AVEC LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION RECONNECT
POUR : 39 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE : 3 LFI
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2026 DFPE 240 Subventions (9 470 576 euros), avenants aux CPO passées avec des associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places), subventions d'investissement (70 631 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 240. Il s'agit des subventions et avenants avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil. Bérangère Aïchoun-Baptiste présente cette délibération.

BERANGERE AICHOUN-BAPTISTE : Merci beaucoup. L'offre associative de la petite enfance à Paris repose sur 94 associations qui gèrent 267 établissements proposant plus de 10 000 places. Pour le 13ème, cette délibération concerne l'association Enfant Présent qui gère une crèche familiale dans le 13ème arrondissement et qui propose ce que l'on appelle de l'accueil interstitiel.
Il s'agit d'assistantes maternelles qui accueillent les enfants à leur domicile. Cette crèche familiale a un projet d'accueil bien particulier, en lien notamment avec la Protection de l'enfance : elle propose des accueils par des assistantes maternelles notamment de nuit et en weekend. C'est un projet qui cible des enfants en particulier.
Cette association gère 5 établissements au niveau parisien.
Il est proposé de leur attribuer une subvention de fonctionnement de 1 811 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DFPE 261 Subvention de fonctionnement (5 150 176 euros), avenant à la CPO passée avec une association du groupe 1 gestionnaire d'EAJE (plus de 100 places), et subventions d'investissement (60 713 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 261, Bérangère Aïchoun-Baptiste.

BERANGERE AICHOUN-BAPTISTE : C'est une autre subvention qui concerne l'association La Maison Kangourou qui gère 18 établissements dans Paris et 2 crèches dans le 13ème : la crèche collective Auriol et la crèche collective Peupliers, ayant chacune une capacité d'accueil de 59 places. Il nous est proposé de voter l'attribution de la subvention de fonctionnement globale parisienne de 5 150 176 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DFPE 265 Subventions (204 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

M. LE MAIRE : Passons à la DFPE 265, avec le dispositif « l'Art pour Grandir ». Nous pouvons faire de l'art, y compris dans les établissements de petite enfance. Les spectacles sont très beaux et nous constatons que l'éveil pour les tout-petits est vraiment important.

BERANGERE AICHOUN-BAPTISTE : Merci, Monsieur le Maire. Je l'ai déjà évoqué ce soir : la familiarisation à la pratique culturelle et ce dès le plus jeune âge est un objectif majeur de la politique culturelle et éducative de la Ville de Paris.
Le dispositif l'Art pour Grandir implique plus de 1 000 établissements de la crèche au collège et près de 200 partenaires culturels. Depuis 18 ans, ce dispositif crée des relations entre les services culturels, les équipes pédagogiques et d'animation dans des établissements scolaires. La ville a donc souhaité renforcer son action auprès des plus petits, car l'éveil artistique constitue un formidable levier pour lutter contre les déterminismes sociaux et favoriser le développement des enfants.
Il est proposé de soutenir les associations qui participent à ce dispositif à hauteur de 6 000 euros par projet. Pour le 13ème, les associations concernées sont notamment le Théâtre Dunois et le Réseau Montmartre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, ce sont des acteurs bien connus. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAC 169 Subventions (400.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique

M. LE MAIRE : Nous passons aux affaires culturelles avec Alexandre Courban. Nous commençons là aussi avec des subventions et des conventions pour diverses associations. Nous continuons avec l'Art pour Grandir, cette fois-ci dans les collèges.

ALEXANDRE COURBAN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. C'est une délibération que je présente à une seule voix, certes, mais j'y associe notre collègue Serge Toka en charge des collèges.
Cela fait maintenant 18 ans que la Ville de Paris crée les conditions pour que des artistes puissent travailler au sein d'établissements publics scolaires, au sein de collèges et permettre à des élèves de la 6ème à la 3ème de participer à des travaux de création, à rencontrer des artistes et à suivre les différentes étapes importantes dans la création d'un spectacle vivant.
C'est d'autant plus important aujourd'hui en 2026 que la culture dans sa diversité est confrontée à une baisse dramatique des financements. Il y a encore quelques jours, la ministre de la Culture a confirmé que le budget de la culture 2027 diminuerait à nouveau et que les choses se feraient selon elle au cas par cas.
Pour ce qui concerne le 13ème arrondissement et pour cette délibération, nous sommes concernés à double titre. Nous sommes concernés à la fois parce qu'il y a des acteurs culturels du 13ème arrondissement qui vont pouvoir bénéficier de ce dispositif et de déployer leurs propositions dans des collèges, il s'agit du Théâtre 13 et de la Coopérative de Rue et de Cirque de la rue Watt. Nous sommes surtout concernés parce que 4 collèges vont pouvoir bénéficier de ces résidences : Thomas Mann, Evariste Galois, Gustave Flaubert et Georges Braque.
Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAC 171 Subventions (148.500 euros) et conventions à 17 structures culturelles pour des projets dans le cadre de l'héritage olympique

M. LE MAIRE : Passons à la DAC 171. Nous sommes dans le cadre de l'héritage olympique avec sa dimension culturelle que nous avons connue à l'époque.

ALEXANDRE COURBAN : Tout à fait. Cette fois-ci, c'est notre collègue Aïmane Bassiouni que j'associe à ce dispositif, puisqu'il s'agit pour nous dans le 13ème arrondissement de financer 7 stages sur les 33 qui sont proposés, 3 stages qui seront organisés par la Coopérative de Rue et de Cirque et 4 stages qui seront organisés par le Théâtre 13. Ceci dans le cadre d'un dispositif Paris Sport Vacance Plus Culture. L'objet étant de viser à encourager des jeunes ayant une pratique sportive à développer une pratique culturelle, mais aussi d'encourager des jeunes ayant une pratique culturelle à développer une pratique sportive.
Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAC 477 Eglise Sainte-Anne de la Butte-Aux-Cailles (Paris 13e) – Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris de déposer une demande de permis de construire

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 477. Il s'agit d'autoriser l'association diocésienne de Paris à déposer une demande de permis de construire pour Saint-Anne de la Butte-Aux-Cailles. Quelques explications d'Alexandre Courban.

ALEXANDRE COURBAN : Merci, Monsieur le Maire. Une nouvelle fois, à la suite des délibérations antérieures que nous avons adoptées entre autres pendant la mandature précédente, il s'agit d'autoriser l'association diocésienne de Paris à déposer une demande de permis de construire. Il serait délicat de refuser cette demande, dans la mesure où les travaux visent à la mise en lumière et à la sonorisation de l'église afin de mettre en évidence l'architecture de l'édifice et de répondre aux différents usages du lieu. Je rappelle, pour celles et ceux à qui cela aurait pu échapper par ailleurs, que depuis la séparation des églises et de l'État, ce type de bâtiment est administré par la ville et financé par nos impôts.
En l'occurrence, il s'agit d'une demande de permis de construire.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DPE 36 Conventions de subvention pour quatre projets auprès d'associations œuvrant pour la réduction des déchets

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 36. Seindé Doucoure va la présenter. Il s'agit de conventions et de subvention pour des associations œuvrant pour la réduction des déchets.

SEINDE DOUCOURE : Merci beaucoup. Je pense que Jérôme a un peu tout dit : il s'agit de 4 associations. On n'est pas sur un cas spécifique comme sur les dernières délibérations : ce sont plusieurs associations qui ont pour rôle commun de sensibiliser sur la réduction des déchets, mais de différentes façons. Notamment, nous en avons deux qui vont œuvrer sur tout Paris : l'association HOP – Halte à l'Obsolescence Programmée – qui mène des enquêtes terrain sur les objets réparabilité, qui font aussi des audits, qui font des ateliers pour discuter, de sensibilisation sur la réparation et qui va œuvrer sur tout Paris.

Il y a également l'association AREMACS qui sensibilise également notamment sur le tri des déchets. Elle nous sollicite pour pouvoir se déplacer à vélo cargo muni de plusieurs poubelles. L'idée serait de sensibiliser de différentes manières sur la réduction des déchets.
Je vous invite à voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DEVE 31 Subventions de fonctionnement et d'investissement à 28 associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative (93 313 €)

M. LE MAIRE : Nous passons à la partie parcs et jardins, avec la végétalisation participative. Mathis Grossnickel va présenter la DEVE 31.

Mathis GROSSNICKEL : Merci, Monsieur le Maire. Juste avant de vous présenter cette délibération, je souhaitais informer le conseil d'une bonne nouvelle : Les Jardiniers du 13ème arrondissement, dans le cadre du Défi des jardiniers, ont remporté la semaine dernière plusieurs prix dans les jardins. Nous pouvons être particulièrement fiers de nos jardiniers, qui ont notamment remporté le prix du jury.

Applaudissements.

Ils ont remporté le prix du jury dans le jardin Jean-Claude Nicolas Forestier, qui est un prix à l'échelle parisienne soumis au vote des habitants de Paris, qui ont choisi ce jardin comme coup de cœur. Nous pouvons donc être particulièrement fiers des jardiniers et des jardinières du 13ème arrondissement qui embellissent notre cadre de vie et qui participent à l'adaptation au réchauffement climatique par l'entretien de la végétalisation. Voilà pour ce petit aparté.
Concernant la délibération DEVE 31 qui nous est soumise pour avis, elle concerne le vote d'une subvention pour une seule association du 13ème : l'association Des tours au jardin, qui agit dans le quartier Villa d'Este. Nous sommes sur une subvention de 1 000 euros pour les accompagner dans leur activité.
Je vous prie de bien vouloir voter cette subvention.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DEVE 42 Subventions de fonctionnement à neuf acteurs de l'agriculture urbaine pour un montant total de 149 500 euros

M. LE MAIRE : Passons à la DEVE 42 concernant l'agriculture urbaine.

MATHIS GROSSNICKEL : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, cette délibération concerne encore une fois une subvention de fonctionnement. Nous avons de nouveau une seule association qui nous concerne dans le 13ème arrondissement, mais pas des moindres : l'association des Fourmis qui jardinent, dont nous avons déjà parlé lors d'un précédent conseil. Nous avions voté un renouvellement de sa convention.
En l'occurrence, il s'agit de voter une subvention de fonctionnement de 5 500 euros. Je suis heureux de vous annoncer que l'association rouvre au public ce weekend à l'occasion de la Fête des jardins, ce qui est une excellente nouvelle.
Cette subvention sera la bienvenue pour les aider dans leur fonctionnement. Je vous prie de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAE 146 Conventions, avenants et subventions (426.000 euros) à 11 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

M. LE MAIRE : Passons à la DAE 146. Agathe Gautheron la rapporte : il s'agit des organismes agissant dans le domaine de l'alimentation durable.

AGATHE GAUTHERON : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, la Ville de Paris a fait de l'agriculture biologique l'un des piliers de son plan alimentation durable 2022-2027 parce que c'est l'un des éléments qui favorise la santé publique et qui permet de développer des modèles agricoles plus résilients.
À Paris, cette offre reste encore insuffisamment développée et c'est pourquoi la ville mène depuis plusieurs années un politique volontariste en faveur du développement des commerces d'alimentation durable via notamment l'appel à projets Alimentation durable et solidaire qui constitue l'un des principaux outils de cette politique.
Cette année, c'est la sixième édition de cet appel à projets. Il a été lancé en janvier 2026 et aujourd'hui, trois structures du 13ème sont éligibles à un subventionnement dans le cadre des commerces durables et de proximité : il s'agit de Vivres en Vrac, qui est une entreprise solidaire d'utilité sociale, une épicerie biologique spécialisée dans le vrac, qui se trouve au 94 rue Jeanne d'Arc et qui va développer un service de préparation de commandes via un système de messagerie qui permettra aux clients de transmettre leur demande en amont et à distance par message, puis de venir récupérer leurs courses. Pour financer ce projet, la subvention serait une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 euros.
Nous avons également à la Cité du refuge la Fondation de l'Armée du Salut qui gère un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, qui dispose d'une cantine actuellement réservée aux personnes

hébergées au sein du centre, mais qui souhaiterait pouvoir ouvrir cet espace de restauration au public extérieur. Je vous propose de les aider à subventionner ce projet à hauteur de 97 000 euros.
Enfin, la dernière association est Les Petites Cantines, au 94 boulevard Auriol, qui consiste à permettre aux convives de participer à la préparation de repas ensemble. Les repas sont à 80 % issus de l'agriculture biologique. On vous propose ici une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAE 158 Conventions et subventions (59.000 euros) à deux associations et adhésion (2.500 euros) à une association, toutes têtes de réseaux de l'économie sociale et solidaire

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAE 158, toujours Agathe Gautheron.

AGATHE GAUTHERON : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit ici, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire qui représente 10 % des emplois à Paris, de conventionner et de subventionner avec deux associations et d'adhérer à la dernière. Ces trois associations sont La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Ile de France, qui est un réseau d'acteurs francilien qui œuvre à la promotion et au développement de l'économie sociale et solidaire. Elle produit et met à disposition des données sur le sujet, elle accompagne des entrepreneurs de l'ESS parisien. Elle a un réseau d'adhérents qu'elle anime régulièrement et qu'elle représente auprès des pouvoirs publics. On vous propose ici de la subventionner en fonctionnement à hauteur de 40 000 euros.
On a également l'Union régionale des SCOP d'Ile de France, du Centre Val de Loire et des DOM-TOM qui en plus, a son siège social dans le 13ème, qui aide à la création et à la reprise d'entreprises de l'économie classique et qui les emmène vers des modèles de l'économie sociale et solidaire pour faire connaître le statut notamment de SCOP, société coopérative et participative et de SCIC, société coopérative d'intérêt collectif. Elle forme et informe gratuitement les différents porteurs de projets. Il s'agirait d'une subvention de fonctionnement de 19 000 euros.
Enfin, nous vous proposons pour la Ville de Paris une adhésion à l'association Le Labo de l'économie sociale et solidaire, dont la cotisation annuelle s'élève à 2 500 euros. L'idée est qu'aujourd'hui, cette association réunit une communauté de chercheurs qui travaillent sur l'ESS avec des têtes de réseau et des structures de l'ESS, qui font vivre à nouveau la production de données et la promotion de l'économie sociale et solidaire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DDCT 189 Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (150 000 euros) à 22 associations pour le financement de 22 projets dans les quartiers populaires parisiens

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 189. Il s'agit d'actions de remobilisation des jeunes.

ERWAN LE BIHAN : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'appelle votre attention sur cette délibération DDCT 189 qui porte sur l'appel à projets Actions de remobilisation des jeunes.
Cet appel à projets existe depuis 2022, lancé par la Ville de Paris, qui s'institue « Actions de remobilisation des jeunes des quartiers prioritaires parisiens, ARJ », qui cible des jeunes uniquement parisiens de 16 à 25 ans qui sont identifiés comme étant les plus éloignés de l'emploi et de la formation.
Ces actions sont proposées uniquement à des petits Parisiens. Nous pourrions les catégoriser en trois types d'actions. La première, ce sont des actions de remobilisation collective d'accompagnement individuel, autrement dit du coaching. La deuxième concerne principalement les compétences numériques. Ce sont des actions de lutte contre l'illettrisme. Enfin, il y a une troisième partie de ces actions qui concerne plus directement le volet citoyenneté, qui permet de favoriser l'engagement citoyen des jeunes.
Plus globalement, ces actions, je dois le dire sur un ton plus personnel et politique, visent aussi à démontrer qu'aucun jeune n'est inemployable et que partout où c'est possible, il existe des marges de progression, d'amélioration que permettent de travailler ces actions ciblées.
Ensuite, je vous épargne la liste de tous les bénéficiaires. Ce sont 22 projets associatifs pour un total de 150 000 euros. Mais je veux citer en particulier deux associations qui sont actives de projets associatifs qui se déroulent dans le 13ème spécifiquement. Le premier est Up Sport ! Unis pour le sport, qui renouvelle son tandem vers l'insertion professionnelle par le sport. Cela concerne des séances multisports hebdomadaires permettant de travailler beaucoup d'aspects, notamment l'aspect insertion professionnelle puisque ceci est corrélé avec des ateliers collectifs d'insertion professionnelle.
Enfin, un dernier exemple : le droit d'urgence qui travaille sur un dispositif d'accompagnement global comprenant notamment permanences juridiques, ateliers de sensibilisation des professionnels et des jeunes et production de supports, guides divers, etc.
Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter cette subvention qui travaille utilement pour l'émancipation et l'accompagnement de nos jeunes Parisiens.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Olivier ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Nous allons nous opposer à cette délibération pour droit d'urgence. Contrairement à ce que faisait tout à l'heure notre collègue de France Insoumise, il n'y a pas de vote disjoint. On va donc voter contre l'ensemble pour les prises de position de cette association qui - mais il est vrai que cela ne gênera pas la France Insoumise -, insulte la police et que nous ne pouvons tolérer.

M. LE MAIRE : C'est-à-dire, insulte la police ? Vous m'étonnez. Quand on regarde le président de Droit d'Urgence, je ne vois pas cette personne insulter la police ou cautionner cela dans son association. J'entends et je prends acte de votre opposition.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Elle est adoptée.

POUR : 37 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE : 3 LR
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2026 DSOL 137 Subventions (59 650 euros) à 41 associations et conventions avec 25 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 137. Ghizlaine Guessous la rapporte. Il s'agit de subventions des associations dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité.

TOM ROUFFIO : Ghizlaine n'est pas là et s'excuse. Je vous prie de m'excuser, si je n'ai pas toutes les réponses à vos questions. La délibération qui nous est présentée aujourd'hui concerne la Quinzaine de l'Accessibilité et de l'inclusion. Cette première édition succède au Mois Parisien du Handicap avec une ambition particulière : faire de l'accessibilité et de l'inclusion non pas uniquement un sujet concernant les personnes en situation de handicap, mais un enjeu qui concerne toutes et tous et crée davantage de rencontres entre les publics. Au total, cette délibération prévoit 59 650 euros pour 41 associations qui proposent dans Paris des actions sportives, culturelles ou artistiques.
Plus particulièrement, je vais faire un point sur l'association Courant d'Air Frais qui bénéficiera d'une subvention de 2 250 euros pour organiser dans le 13ème une exposition et un défilé de 33 marionnettes géantes, qui a lieu chaque année en mai. Je vous invite à le faire. L'année dernière, nous étions et c'était agréable.
Je vous remercie et je vous invite à voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci Tom Rouffio. J'ignorais que Ghizlaine était absente, ce soir. Merci d'avoir pu la remplacer.
Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 40 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAC 291 Apposition de deux plaques commémoratives en hommage à Henri Borlant et aux habitants déportés du 159, rue du Château des Rentiers à Paris 13e

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Serge Toka. Un petit mot d'explication : c'est une délibération que nous avions déjà adoptée, sur laquelle nous avions signalé à la Ville de Paris quelques erreurs factuelles. Nous la réadoptons donc sans ces erreurs. Ainsi, elle sera présentée au Conseil de Paris avec la version définitive.

Serge TOKA : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaite signaler une petite erreur matérielle figurant dans la délibération adoptée à l'unanimité lors de la séance du 6 juillet 2026. En effet, le nombre de personnes ayant résidé au 159 rue du Château des Rentiers dans le 13ème, selon le recensement de 1936 est erroné. Il convient de lire 802 personnes au lieu de 3 100 personnes.
Je voulais rapidement rappeler l'importance de rendre hommage aux habitants déportés du 159 rue Château des Rentiers et à Henri Borlant, dont le parcours et l'engagement témoignent de la nécessité de préserver la mémoire des victimes de la barbarie nazie et de transmettre cette histoire aux jeunes générations.

Leur mémoire nous rappelle que la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et toutes les formes de haine demeurent une responsabilité collective. Cette correction étant apportée, je vous propose de soumettre à nouveau cette délibération au vote dans sa version rectifiée. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Les erreurs sont corrigées. Je vais la resoumettre formellement, mais nous l'avions votée à l'unanimité.
Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 41 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DASCO 73 Collèges public parisiens – Dotations de la Ville de Paris (1 337 945 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027

M. LE MAIRE : Passons à la DASCO 73. Il s'agit de dotations pour les collèges publics parisiens. Nous commençons avec cette délibération, toujours avec Serge Toka.

Serge TOKA : Tout à fait, merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne les dotations destinées aux actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027. Ces dotations viennent compléter le budget de fonctionnement des établissements. Elles sont calculées principalement en fonction du nombre d'élèves avec un forfait éducatif par élève, afin de mieux répondre aux besoins de chaque collège. Ces financements soutiendront des projets portés par les établissements et les collégiens eux-mêmes, tout en renforçant les actions essentielles de prévention, notamment le décrochage scolaire, les conduites à risque, le harcèlement, les rixes, la santé mentale.
Pour le 13ème, il s'agit concrètement de 5 676 euros pour le collège Camille Claudel, de 19 104 euros pour le collège Elsa Triolet, 18 576 euros pour Evariste Galois, 6 845 euros pour Georges Sand, 11 169 euros pour Georges Braque, 14 994 euros pour Gustave Flaubert, 12 115 euros pour Moulin des Prés et 22 128 euros pour le collège Tomas Mann. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Serge Toka.
Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 41 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22026 DASCO 89 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (93 100 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027

M. LE MAIRE : Comme je vous l'indiquais, il y a plusieurs délibérations successives. Nous allons passer aux dotations complémentaires avec la DASCO 89.

Serge TOKA : Merci, Monsieur le Maire. En effet, il s'agit de dotations complémentaires à trois collèges publics implantés au sein de cités scolaires du 13ème pour un montant global de 13 700 euros. Elles prévoient notamment 700 euros pour le collège Auguste Rodin, 8 600 euros pour le collège Claude Monnet et 4 400 euros pour le collège Gabriel Fauré.
Je vous remercie, chers collègues.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 41 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DASCO 76 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (7 004 843 euros)

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la DASCO 76. Je vous indique que nous allons distribuer des vœux sur table pour alimenter le débat de tout à l'heure. Cela vous permettra d'en prendre connaissance avant que nous n'y arrivions.

Serge TOKA : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération fixe également les dotations de fonctionnement de 85 collègues publics parisiens pour 2027, pour un montant total de plus de 7 millions d'euros. Ces dotations sont calculées à partir de plusieurs critères : un forfait par élève modulé selon le taux boursier, l'indice de position sociale et les résultats du Brevet. Elles prennent aussi en compte les besoins liés à la maintenance des bâtiments, aux contrats obligatoires, au matériel informatique et lorsque c'est nécessaire, aux dispositifs spécifiques comme les classes ULIS et SEGPA, afin de soutenir les élèves qui nécessitent un suivi et des moyens adaptés.
Pour le 13ème, cela représente une dotation globale de 671 000,74 euros pour accompagner nos collèges et leur permettre de poursuivre leurs missions dans les meilleures conditions au service de nos élèves.
Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 41 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DASCO 77 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (2 499 734 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 77. Ce sont des dotations spécifiques qui concernent les collèges publics imbriqués dans un lycée, c'est-à-dire des cités scolaires. Serge Toka.

Serge TOKA : Tout à fait, merci Monsieur le Maire. En effet, il s'agit de dotations complémentaires de fonctionnement à trois collèges implantés au sein de cités scolaires de l'arrondissement. Elles prévoient une enveloppe de 66 852 euros pour le collège Auguste Rodin, 60 000 euros pour le collège Camille Claudel et 70 000 euros pour le collège Gabriel Fauré. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 41 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DASCO 66 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (15 450 euros), subventions d'équipement (11 900 euros) et subventions pour travaux (98 946 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 66, toujours Serge Toka.

Serge TOKA : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur l'attribution de dotations destinées au bon fonctionnement de nos établissements scolaires. Pour le 13ème, elle prévoit notamment une dotation complémentaire de 3 030 euros pour le collège Georges Aubrac afin d'accompagner l'ouverture d'une unité d'enseignement externalisée. Ce dispositif constitue une avancée concrète pour l'école inclusive. Elle permet à des élèves en situation de handicap d'être scolarisés dans un collège ordinaire avec une équipe spécialisée à leurs côtés, tout en participant lorsque c'est possible aux enseignements et à la vie de l'établissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 41 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DASCO 79 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (129 451 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 79 concernant les modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens.

Serge TOKA : Tout à fait. Cette délibération porte sur l'attribution de dotations complémentaires dans le cadre de l'appel à projets des collégiens, avec un financement pouvant aller jusqu'à 1 500 euros par projet. Ces initiatives s'inscrivent dans les objectifs du projet éducatif et territoire et encourage l'engagement des jeunes au sein de leur établissement.
Pour le 13ème, 4 collèges sont concernés : le collège Evariste Galois qui reçoit 1 009 euros pour la création d'un espace de détente, un lieu pensé pour favoriser la convivialité et le bien-être des élèves. Le collège Gustave Flaubert bénéficie de 1 036 euros pour créer un coin lecture au CDI et pour aménager un espace convivial en salle d'étude. Le collège Moulin des Prés reçoit 1 030 euros pour l'aménagement des espaces d'accueil au CDI également afin d'offrir un cadre plus accueillant aux élèves. Enfin, le collège Elisa Triolet bénéficie de 1 229 euros pour aménager sa cour avec des espaces de lecture et de jeux de société afin de favoriser le vivre-ensemble et le temps de récréation plus apaisé.
Ces montants répondent à des besoins concrets exprimés par les élèves eux-mêmes. Nous tenons à féliciter les élèves et les équipes éducatives qui portent ces projets.
Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DASCO 74 Subventions d'investissement (438 975 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2025/2026

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 74, toujours Serge Toka.

Serge TOKA : Tout à fait, merci Monsieur le Maire. Il s'agit du budget participatif des collèges, un dispositif que vous connaissez tous et qui permet aux élèves de devenir acteurs de leur établissement en participant aux choix des projets qu'ils souhaitent voir réalisés.
Pour le 13ème, 3 collèges sont concernés. Le collège Gabriel Fauré bénéficiera d'une subvention de 19 776 euros, le collège Auguste Rodin de 18 547 euros pour le projet Dans ma bulle destiné à créer des espaces favorisant le bien-être et le vivre-ensemble. Enfin, le collège Thomas Mann recevra quant à lui 14 938 euros pour le projet Equiper la cour pour lire et jouer en société.
Ces investissements répondent à des besoins exprimés là aussi directement par les élèves. Ils améliorent leur quotidien et renforcent l'inclusion scolaire propice aux apprentissages. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DASCO 92 Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2026

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 92 pour terminer cette longue série. Il s'agit de la réactualisation des forfaits de prestations accessoires, c'est-à-dire ce que doivent payer les agents de l'État logés par nécessité absolue de service.

Serge TOKA : Tout à fait, merci Monsieur le Maire. En effet, cette délibération porte sur la franchise applicable aux charges de logements de fonction des agents de l'État, notamment les chefs d'établissement, adjoints, gestionnaires, CPE et personnel soignant.
Pour ces logements, le principe est celui de la mise à disposition de logements à titre gratuit. En revanche, les charges locatives sont remboursées à l'établissement après application d'une franchise fixée conformément aux dispositions du Code de l'éducation.
Cette année, le montant de cette franchise reste identique à celui de l'an dernier. La dotation de décentralisation de l'État n'ayant pas été revalorisée en 2025 ni en 2024, les montants sont donc maintenus à 1 837 euros pour les établissements disposant d'un chauffage collectif et à 2 450 euros pour les logements qui en sont dépourvus. Je vous remercie.
M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DSP 22 Subventions (181.320 euros) et conventions avec 10 associations dans le cadre d'actions de prévention des conduites à risques liées aux consommations de produits psychoactifs

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSP 22, sur le domaine de la santé, plus exactement de la prévention pour commencer. Morgane Lacombe rapporte cette délibération.

Morgane LACOMBE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention totale de 181 320 euros pour 9 associations engagées dans la prévention des conduites à risque liées aux produits psychoactifs.
Cette délibération repose sur la complémentarité des angles d'approche qui couvrent tout le parcours de la prévention à l'accès aux soins, en passant par la veille sanitaire et la réduction des risques. C'est en cela qu'elle est intéressante.
Le focus principal est de renforcer la prévention chez les jeunes avec 5 projets qui valorisent les compétences psychosociales. Le second angle d'approche est l'action dans les lieux de fête. Le troisième est la réduction des risques pour les personnes qui sont déjà consommatrices.
Nous avons également une association qui investit le numérique et qui fait de la prévention en ligne ainsi que de la veille sur l'évolution des nouveaux produits pour déterminer comment mieux agir pour adapter les messages de prévention.
Enfin, il s'agit de faire le lien avec le soin. C'est l'association L'Elan Retrouvé qui concerne particulièrement les jeunes du 13ème qui a une équipe mobile intervenant à la demande des collèges, des lycées, des universités pour faire de la prévention. Elle facilite aussi l'accès aux consultations médicales pour les jeunes consommateurs et favorise ainsi une passerelle vers les soins.

Le 13ème est donc directement concerné par cette association qui se situe dans le Centre Émergence Espace Tolbiac pour un financement à hauteur de 20 000 euros. Toutes les autres actions ont une portée parisienne, puisqu'il s'agit de dispositifs mobiles, d'actions en ligne ou de formations de professionnels.
C'est donc un ensemble cohérent qui favorise la promotion de la santé par le dialogue, la réduction des risques, la veille et le soin pour lequel je vous demande de délibérer.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 40 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DSP 63 Dotations (2.157.330 euros) et avenants pour le financement des 9 centres de santé sexuelle associatifs (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, et 20e)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSP 63. Il s'agit du financement des centres de santé sexuelle associatifs.

Morgane LACOMBE : Tout à fait, il s'agit d'une dotation d'un montant de 2 157 330 euros pour les 9 centres de santé sexuelle associatifs de la ville.
Comme vous le savez, en 2024, la constitutionnalisation de l'IVG a reconnu au plus haut niveau un droit que Paris s'attache à protéger et à rendre effectif, ce qui n'est malheureusement pas le cas de toutes les villes en France. En effet, un droit ne vaut que s'il est accessible à toutes et à tous. C'est bien l'enjeu depuis 2022 en particulier et la création de la Direction de la santé publique et du pôle santé sexuelle de la ville de rendre cette offre plus lisible et plus accessible.
Le pôle santé sexuelle coordonne 24 centres, 6 en régie, 8 gérés par l'APHP et 9 associatifs. En complément, depuis début 2026, le service de santé étudiant de l'Université Paris Cité, avec ses 5 sites dont 1 à Tolbiac et 1 à Grands Moulins a obtenu l'agrément en centre de santé sexuelle.
Ces centres reçoivent toute personne, quel que soit le genre, l'âge ou l'ouverture de droit à l'Assurance Maladie, selon le principe d'un accueil inconditionnel. On y trouve une offre complète : contraception, IVG dans un cadre bienveillant, dépistage des IST dont le VIH, traitements, vaccinations, accompagnement social, repérage des violences et des addictions.
Ces centres interviennent aussi dans les établissements du second degré dans le cadre d'EVARS.
Nous noterons que dans le 13ème, en plus des 2 centres de santé sexuelle étudiants, nous avons le Planning familial boulevard Masséna, qui est notre centre de santé sexuelle.
Il nous est demandé de fixer ces dotations et d'autoriser la signature des avenants pour les 9 centres associatifs.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 41 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DSP 64 Domiciliation de l'Association des Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (ACMEI) à l'adresse du Service des Laboratoires de Santé Environnementale, situé 11 rue George Eastman 75013

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSP 64. Il s'agit de domicilier une association au service des laboratoires de santé environnementale, le Centre Eastman. Morgane Lacombe ?

Morgane LACOMBE : Nous allons enfin parler de santé environnementale. Il s'agit d'une petite délibération à la fois simple et quand même importante pour la santé des Parisiens. Nous passons 67 % de notre temps à l'intérieur, dans notre logement. La qualité de l'habitat est donc un déterminant majeur de la santé physique et mentale. Un logement dégradé peut provoquer des accidents domestiques, des intoxications, exposer aux polluants, favoriser les maladies respiratoires.
Pour répondre à ce besoin, il existe un métier que personnellement, je ne connaissais pas : celui de conseiller médical en environnement intérieur. Ces professionnels interviennent à domicile sur prescription médicale pour repérer les polluants, réaliser des analyses et proposer des mesures d'éviction ainsi que des conseils personnalisés. La Ville de Paris est tête de pont dans ce domaine, puisque notre service des laboratoires de santé environnementale compte 4 conseillers diplômés qui interviennent gratuitement aux logements des Parisiennes et des Parisiens, accompagnés de techniciens des laboratoires de microbio et de chimie. C'est une expertise précieuse installée au Centre Eastman.
J'en profite pour vous parler de ce centre Eastman, qui est extraordinaire de par son bâti, mais aussi pour la qualité et l'expertise des laboratoires qui s'y trouvent. Il y aura bientôt la Fête de la science, début octobre. Je vous invite vraiment à aller voir les animations qu'ils feront sur les parvis. Vous pourrez également visiter cet endroit. Cela vaut vraiment le coup d'y aller.
Pour en revenir à la délibération, ce service de santé environnementale est très investi dans la vie de la profession et participe aux échanges entre conseillers ainsi qu'à leur formation. C'est l'objet de cette délibération : c'est que le siège de l'association des conseillers médicaux en environnement intérieur soit domicilié au sein des services du laboratoire de santé environnementale.

M. LE MAIRE : Monsieur Qnouch

Raphaël QNOUCH : J'aurais simplement une question. Effectivement, le centre Eastman est important pour le 13ème, d'abord d'un point de vue patrimoine et pour ce qu'il représente historiquement. Simplement, est-ce que cette domiciliation a un impact sur le service de santé environnementale ? Je ne vois pas trop les enjeux de l'installation.

Morgane LACOMBE : Cette domiciliation ne coûte rien à la ville. Elle reconnaît juste le rôle de référence du service dans ce domaine. On rend service à cette association. Les conseillers médicaux appartiennent à cette association et c'est vraiment juste pour faciliter les courriers qu'ils recevront quelques fois par an.

M. LE MAIRE : Par ailleurs, j'ignore si vous connaissez le site, mais il y a un petit amphithéâtre qui vient de faire l'objet d'une rénovation légère. Ce sera l'occasion d'y organiser des réunions. Il s'agit de marquer notre attachement à tout ce qui est réflexion à ce sujet. Ce sera j'imagine également l'occasion pour l'association d'y organiser ses réunions. Mais il n'y a cependant pas de bureaux.
Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DSP 66 Conventions avec l'ARS et la DRAJES pour le financement des 4 Maisons Sport Santé (Recette : 158.000 euros) et subventions (165.000 euros) et conventions avec 16 associations en Sport Santé

M. LE MAIRE : Passons à la DSP 66. Il s'agit d'une convention avec l'ARS et la DRAJES pour le financement de 4 Maisons Sport Santé et nous sommes évidemment concernés. Cela faisait partie de nos engagements. Morgane Lacombe ?

Morgane LACOMBE : Merci. Il s'agit d'une délibération qui illustre bien la place que la ville souhaite donner à l'activité physique comme outil de santé publique. Nous savons que la sédentarité et les maladies chroniques concernent davantage les habitants des quartiers populaires. Pratiquer une activité physique adaptée peut aider à prévenir les maladies, à accompagner un traitement ou simplement à mieux vivre au quotidien. C'est dans cet esprit que la ville a développé les Maisons Sport Santé.
Situées en quartier politique de la ville ou à proximité, elles contribuent ainsi à réduire les inégalités de santé. 4 ont déjà ouvert depuis 2022 : Curial dans le 19ème, Falguière dans le 15ème, Alquier Debrousse dans le 20ème et Pivert dans le 11ème. Effectivement, je suis très heureuse de vous confirmer qu'une cinquième ouvrira dans notre arrondissement place Riboulet en 2027.
Les Maisons Sport Santé accueillent des personnes disposant d'une prescription médicale. Leurs capacités sont évaluées, puis elles sont orientées vers des activités adaptées.
Cette délibération comporte deux volets : d'abord les recettes, parce que les 4 Maisons sont habilitées par la DRAJES et l'ARS. Elles bénéficient donc d'aide de fonctionnement de 158 000 euros au total. Il nous est proposé d'en approuver les conventions.
Ensuite, la seconde partie est le soutien à 16 associations qui proposent une offre adaptée, gratuite ou à faible coût. Dans le 13ème, je citerai le PUC à hauteur de 14 000 euros et l'Université Paris Cité pour 10 000 euros, ainsi que le projet Marchons à Paris qui fait randonner des enfants de centres de loisirs ou de l'ASE dans un cadre propice aux échanges et à la découverte.
Je vous propose donc d'approuver ces recettes et d'attribuer une subvention globale de 165 000 euros à ces 16 organismes pour 2026.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.
C'est un beau projet que nous allons essayer de mener à son terme le plus rapidement possible.

POUR : 42 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DSP 90 Avenant à la convention avec l'ARS au titre du Fonds d'Intervention Régional 2026 pour le financement supplémentaire d'un poste de coordonnateur local de santé mentale (Recette : 33.000 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSP 90. Il s'agit à nouveau d'une convention avec l'ARS au titre du Fonds d'Intervention Régional pour le financement d'un poste de coordinateur local de santé mentale. C'est un dispositif ancien, mais il faut le renouveler régulièrement. Cela permet effectivement d'animer les comités locaux de santé mentale.

Morgane LACOMBE : Pour rappel, les conseils locaux de santé mentale – CLSM – sont des espaces de concertation qui réunissent à l'échelle d'un territoire les élus, les acteurs de la psychiatrie, de la santé, les professionnels du social et du médico-social, les usagers, les aidants et les associations.
L'idée est de décloisonner la santé mentale et de construire des réponses locales en matière de prévention et d'accès aux soins.
Les coordinatrices en sont le pivot. Elles suivent la mise en œuvre des orientations, elles font vivre la gouvernance, elles animent les partenariats sur le territoire et assurent le lien avec l'ARS.
Les 4 postes existent déjà à Paris, mais 3 étaient cofinancés par la ville et l'ARS et le 4ème n'était financé que par la ville. Il nous est proposé d'en cofinancer un 4ème pour le territoire Paris Sud grâce à une recette de 33 000 euros de l'ARS.
J'en profite pour vous informer que la prochaine plénière du CLSM du 13ème aura lieu lundi 5 octobre à 18 heures au Digital Village.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DU 127 Dénomination place Aimée Millot (13e)

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Zoé Salaris pour la dénomination de la place Aimée Millot, que vous connaissez bien.

Zoé SALARIS : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, lors de la dernière séance, le Conseil d'arrondissement a adopté presque à l'unanimité un vœu visant à renommer la place de la Bergère d'Ivry en place Aimée Millot, dite de la Bergère d'Ivry victime d'un féminicide le 25 mai 1827.
Trop longtemps derrière le simple nom de « Bergère d'Ivry » ce féminicide a été tu et sa victime oubliée. À travers cette évolution de dénomination, le 13ème arrondissement affirme un fait simple : le patriarcat a toujours tué et le terme « féminicide » que nous proposons d'apposer à cette dénomination a toute sa pertinence, même pour un cas qui date du 19ème siècle, d'il y a presque 200 ans.
Je profite de cette occasion pour préciser que par rapport au vœu que nous avions voté à la dernière séance, ce n'est pas l'appellation place Aimée Millot dite la Bergère d'Ivry qui va apparaître comme nom principal de la rue, mais simplement place Aimée Millot pour des questions logistiques. Mais le sous-titre apparaîtra bien, comme prévu.
Ainsi, cette délibération s'inscrit dans la politique féministe de l'arrondissement, certes ici par un acte symbolique, mais en soutien à la société civile dont est d'ailleurs inspirée cette initiative. C'est pourquoi je vous demande, chers collègues, de bien vouloir voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAE 157 Subventions 610.000 euros et conventions avec 30 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Marie Atallah pour la DAE 157 concernant des subventions et conventions avec des structures pour l'insertion professionnelle.

Marie ATTALAH : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération propose de consacrer 610 000 euros au soutien de 30 structures parisiennes de l'insertion professionnelle par l'activité économique afin de favoriser le retour à l'emploi de Parisiennes et de Parisiens qui en sont les plus éloignés.
L'insertion par l'activité économique est un dispositif particulièrement efficace. Ce n'est pas théorique. Il est souligné dans cette délibération qu'en 2024, 61 % des personnes sorties d'un parcours d'insertion ont connu une sortie dynamique vers un emploi, une formation ou une création d'entreprise.
J'en reviens à la subvention de 610 000 euros. La délibération fait 15 pages. Ils sont très nombreux. Je vais plutôt vous parler de groupements d'acteurs qui sont bénéficiaires d'une partie de ces 610 000 euros avec la catégorie à laquelle ils appartiennent et leur enjeu.
Premier volet : 84 000 euros pour des associations en soutien à des structures d'insertion par l'activité économique en développement. Ce sont des structures qui vont bien, qui amplifient leur activité, qui ont besoin d'argent pour accompagner davantage de personnes par le biais de leur structure. Elles ont obtenu 84 000 euros. Un exemple d'association que vous connaissez peut-être, mais je n'en ai pas vu dans le 13ème : Emmaüs Défi par exemple.
Je passe au second volet, qui est le soutien complémentaire à des structures d'insertion par l'activité économique en difficulté. Comme vous le savez, s'il s'agit de structures qui ne sont pas très solides, cette année 2026 a été très difficile pour elle, car l'État a diminué les subventions de 3 %. Face à cela, il y a une fragilisation de ces structures et la ville a fait le choix de les sauver, de les renforcer et de les financer. Une structure se trouvant dans le 13ème est Les Chantiers d'insertion Ile de France, qui travaille surtout dans les espaces verts et avec des mécaniciens pour les vélos et autres outils de déplacement écolos.
Le troisième volet, ce sont les entreprises qui sont des structures œuvrant pour une dynamique de réseau dans l'insertion par l'activité économique. Je pense qu'il s'agit du volet le plus important, car il s'agit d'aider les acteurs à se mettre en réseau pour se renforcer, pour donner de la visibilité, pour créer une dynamique collective et se défendre, revendiquer leurs droits à pouvoir être soutenus en prouvant bien évidemment leur utilité. Je donne des exemples : nous sommes nous-mêmes fascinés par la démarche de réseau. Avec mon collègue Tom Rouffio, nous sommes en train de créer le réseau des acteurs de l'insertion professionnelle sur le territoire avec une approche territoriale et pour la mise en réseau de tous les acteurs, nous sommes en train de les rencontrer afin de les renforcer, de les rendre plus visibles et plus efficaces dans un contexte où dans le 13ème, on a plus de 5 000 bénéficiaires du RSA, plus de 11 000 chômeurs inscrits au chômage. Je pense que dans le contexte local, nous avons besoin de toutes ces structures.
Je rappelle qu'il s'agit de structures que nous avons déjà, ce ne sont pas les 610 000 euros que la ville consacre à ces structures. En juillet dernier, mon collègue Tom Rouffio a présenté une subvention pour tous ces acteurs, en complément. Nous continuons et j'espère qu'une prochaine fois, nous pourrons vous expliquer plus exactement comment cela se passe dans le 13ème.
Je vous demande de voter pour cette subvention de 610 000 euros pour l'ensemble des 30 structures. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Marie ATTALAH. Monsieur Habib SHOUKRY

Habib SHOUKRY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, accompagner les chercheurs d'emploi, de toute manière, que ce soit par des associations, du coaching, du digital, est évidemment louable. Je travaille également sur ce sujet. Je vais proposer une initiative au niveau de la rive gauche autour d'un café de l'emploi qui permettra de réunir des chômeurs de manière régulière. Parce que je pense que se lever le matin, échanger avec des personnes qui sont dans votre situation, cela peut être aussi l'opportunité de rencontrer justement des associations, des entreprises qui recrutent.
Je me suis également rapproché d'acteurs du 13ème qui accompagnent les chercheurs d'emploi. Je pense que je prendrai rendez-vous avec vous pour échanger sur le sujet. Il y aura sans doute des choses à faire au niveau de la Maison des associations qui pourrait également accueillir ce type de réunions. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DSOL 150 Subventions de fonctionnement (204 000 euros) pour 23 associations mettant en place des actions d'aide à l'utilisation aux outils numériques auprès de personnes et de familles démunies. Conventions.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 150 avec Marie-Dominique Gasnier sur des subventions de fonctionnement pour des associations concernant l'aide à l'utilisation des outils numériques, sujet extrêmement important.

Marie-Dominique GASNIER : Merci, Monsieur le Maire. La délibération concerne effectivement des conventions et des subventions à 23 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique à hauteur de 204 000 euros.
L'inclusion numérique est un enjeu social et politique majeur. En effet, compte tenu de la dématérialisation dans toutes les activités, il apparaît nécessaire de permettre aux personnes qui en sont le plus éloignées d'accéder aux outils numériques et de les maîtriser. Une maîtrise qui est indispensable notamment pour réaliser des formalités administratives, accéder au service public et accéder à ces droits.
Pour répondre à ce besoin, la Ville de Paris a élaboré dès 2016 une stratégie parisienne pour l'inclusion numérique, SPINE, avec comme objectif de permettre à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens rencontrant des difficultés avec l'environnement numérique d'avoir accès aux outils et à un usage autonome de ces outils, quels que soient leurs besoins : démarches administratives, recherche d'emploi, achats en ligne, communication avec les proches, lien social.
Depuis 5 ans, une trentaine de structures œuvrant à cette inclusion numérique ont pu être soutenues financièrement par la ville chaque année.
Afin de consolider cette dynamique et de renforcer le maillage territorial de cette offre d'inclusion numérique, il est proposé dans cette délibération de soutenir 23 associations pour un montant de 204 000 euros pour les collectivités parisiennes. Pour le 13ème, cela concerne des associations que nous connaissons bien et avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler : Emmaüs Connect à hauteur de 36 000 euros, PIMMS médiation Paris qui intervient dans le 13ème à hauteur de 30 000 euros, Reconnect

qui intervient aussi sur plusieurs points de l'arrondissement pour 9 500 euros, Keur Kamer domiciliée rue Caillaux pour 1 500 euros et Les Jardins Numériques pour 11 500 euros.
Je vous propose par la présente délibération d'accorder votre soutien à ces associations pour leurs actions d'inclusion numérique. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 42 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous avons toute une série de questions, de vœux, etc. Je vous propose de faire une pause. Nous reprenons la séance dans 5 minutes, si vous en êtes d'accord. Merci.

Suspension de séance.
Reprise de séance.

Questions

Q13202603 Question orale relative à l'offre de piscines dans le 13e arrondissement et à son évolution présentée par le groupe La France Insoumise

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous propose de prendre place, s'il vous plaît. Nous commençons par une question posée par Raphaël Qnouch concernant l'offre de piscines dans le 13ème. Je lui laisse tout de suite la parole.

Nathalie LAVILLE : Je remplace Monsieur Qnouch. Il s'agit d'une question relative à l'offre qui est faite aux habitants du 13ème arrondissement sur les piscines. Le 13ème est d'ailleurs plutôt bien doté. En l'occurrence, nous souhaitons déjà savoir ce qu'il en était de la fermeture de la piscine sur les quais. Cela fait plusieurs fois qu'elle est annoncée, puis reportée. Nous n'avons pas beaucoup de visibilité quant à sa fermeture définitive.
Une fois qu'elle sera fermée, une question se pose : tout ce secteur, et en particulier celui qui va vers les Maréchaux, sera très éloigné d'une piscine. Quand on réfléchit à la ville du quart d'heure, comment faire pour que les enfants, les habitants puissent bénéficier de ces piscines ? Sachant d'autant plus qu'avec les périodes de canicule, elles ont été extrêmement sollicitées. Nous savons que la piscine Carpentier n'en sait pas trop, donc peut-être que vous pourrez nous dire où cela en est, puisque c'est un projet qui aujourd'hui, n'est même pas budgété à notre connaissance.
La piscine de la Butte-Aux-Cailles, malgré des travaux importants, ne prévoit pas d'accueillir davantage de nageurs.
La question est de savoir où cela en est. Merci.

M. LE MAIRE : Aïmane Bassiouni pour répondre.

Aïmane Bassiouni : Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie, Nathalie Laville, pour cette question. Vous nous interrogez sur plusieurs points, notamment sur l'avenir de la piscine Joséphine Baker et plus largement sur l'offre de baignade dans notre arrondissement.
Concernant la piscine Joséphine Baker, je voudrais rappeler tout d'abord qu'il s'agit d'un équipement qui était initialement conçu pour être éphémère. Il est important de l'avoir en tête, car il était prévu que cette piscine ait une durée de vie de 15 ans. Elle a été inaugurée en 2005 et cette piscine devait donc initialement cesser son exploitation en 2020. Nous avons néanmoins obtenu plusieurs prolongations successives qui ont permis de maintenir son ouverture bien au-delà de sa durée de vie initiale. Aujourd'hui, en 2026, on arrive véritablement aux limites de ce que permet l'état de cet équipement. Il suffit d'ailleurs de la regarder : je peux vous dire que les flotteurs sont en mauvais état, plusieurs fissures sont apparentes. Nous avons demandé une dernière prolongation à la préfecture afin de maintenir son exploitation. Nous avons d'abord demandé une prolongation pour maintenir son exploitation pendant l'été, ce qui a été accepté. Cette décision a été particulièrement utile au regard des importants épisodes de canicule que l'on a connus au cours de ces derniers mois.
L'autorisation actuelle arrive à échéance à la fin du mois de septembre. Nous avons sollicité une nouvelle prolongation auprès de la préfecture, parce que ce n'est pas de notre fait. Il s'agit aussi d'une autorisation préfectorale. Nous attendons sa réponse très prochainement.
Pour être totalement transparent avec vous, à ce stade, rien ne permet de garantir que cette prolongation sera accordée. Je peux même vous dire avec plus de transparence que nous sommes même assez pessimistes sur la prolongation de son exploitation.
Nous avons anticipé cette situation en demandant à la Ville de Paris la mise en place de deux baignades estivales à l'été 2026 et 2027 au lieu d'une seule. Habituellement, nous n'en avons qu'une au Parc Sportif Georges Carpentier. Nous avons eu une confirmation du financement d'une deuxième baignade estivale. Nous allons travailler sur sa localisation, nous allons travailler sur son implantation, son installation. Par ailleurs, cela nous permet finalement d'avoir une offre de baignade assez considérable. Je peux vous rappeler les chiffres, si vous le souhaitez. Vous les connaissez cependant, car je les rappelle chaque année. Les chiffres de la fréquentation de la baignade à Carpentier sont assez conséquents : nous sommes sur plusieurs milliers de personnes qui viennent fréquenter la baignade estivale de Carpentier.
Cela permettra de maintenir une offre et de l'accès à l'eau pendant la période de travaux de la piscine de la Butte-Aux-Cailles. Cette dernière fait actuellement l'objet d'un important programme de rénovation et d'extension de son solarium, dont l'achèvement est prévu au premier trimestre 2028. Le bassin intérieur, quant à lui, rouvrira au printemps 2027. Nous avons quelques mois de travaux pour le bassin intérieur et nous profitons aussi de cette opération pour mener à bien d'autres travaux de rénovation, notamment la toiture, car nous avons un certain nombre d'infiltrations dans certains vestiaires.
Ce projet de la piscine de la Butte-Aux-Cailles, je me permets de le rappeler. Il est important. C'est l'association de deux projets lauréats du budget participatif, projets qui ont été voulus, souhaités et votés par les habitants du 13ème. Nous avons évidemment anticipé les différents scénarii, nous avons travaillé en amont avec l'Éducation nationale pour l'organisation des créneaux dédiés aux scolaires et plus précisément pour le savoir nager qui est obligatoire dans les écoles. Tous les créneaux obligatoires et même davantage ont pu être aménagés, organisés et instaurés dans les deux autres piscines du 13ème : piscine Dunois et Château des Rentiers.
Enfin, vous avez également parlé du projet de Carpentier. C'est un projet que nous avons proposé aux habitantes et aux habitants du 13ème au cours de la campagne des municipales de 2026. Ce projet avance bien, dont le concours d'architecture s'organise.
Vous l'aurez compris, notre objectif est vraiment de préserver autant que possible l'accès à l'eau, aux baignades pendant cette période de transition des travaux de la piscine Butte-Aux-Cailles, de la fin de mise en service de la piscine Beker, tout en préparant aussi la remise à disposition d'un équipement rénové pour la piscine la Butte-Aux-Cailles, mais aussi la création d'un nouvel équipement flambant neuf avec deux bassins, un extérieur et un intérieur, avec d'autres salles de sport qui permettront de compléter l'offre sportive.

M. LE MAIRE : Pour ce qui est de la Butte-Aux-Cailles, l'extension concernant le solarium permet aussi d'agrandir la jauge règlementaire, même si le bassin ne sera pas agrandi pour autant.

Q13202604 Question orale relative à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile rue Martin Bernard présentée par Habib SHOUKRY et les membres du groupe 13 à cœur

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Habib Shoukry concernant l'installation d'une antenne de téléphonie mobile rue Martin Bernard.

Habib SHOUKRY : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite aujourd'hui interpeller la mairie sur l'installation d'une antenne de téléphonie rue Martin Bernard. Ce projet suscite une vraie inquiétude chez les habitants du quartier. Trois éléments nous paraissent devoir être pris en compte. Premièrement, le site retenu se situe en face de l'église Saint-Anne, un édifice inscrit aux Monuments historiques. Deuxièmement, le projet est implanté à proximité immédiate d'une crèche. Même si les normes d'exposition sont encadrées et que l'orientation nord-ouest devrait permettre d'éviter la crèche, la présence d'un équipement de ce type à quelques mètres d'un lien accueillant de très jeunes enfants interroge légitimement les familles. Troisièmement, et ce n'est pas le moins important : les riverains se sont mobilisés, une pétition a été créée, qui a réuni près de 600 personnes. C'est le signe d'un rejet local massif de cette implantation.
Nous avons déjà parlé régulièrement de ces questions d'antennes. Tout le monde veut des téléphones mobiles, donc il est normal de les implanter. Néanmoins, un projet d'intérêt public ne peut s'imposer contre la population qu'il est censé servir sans dialogue ni alternative explorée. Notre groupe ne remet pas en cause la nécessité d'une bonne couverture téléphonique. Les habitants du 13ème y ont le droit, comme tous les Parisiens. Nous demandons simplement que l'implantation soit repensée. C'est pourquoi nous interrogeons le maire sur deux pistes concrètes : la possibilité de déplacer cette antenne sur un autre bâtiment public à proximité. La ville dispose de toitures et de façades publiques. Proposer une localisation alternative à l'opérateur relève de notre capacité. La possibilité de proposer à l'opérateur une installation plus consensuelle, par exemple rue Barreau ou rue de Tolbiac, sur les sites de l'ancien télécom Paris ou de l'ancienne Poste devenue résidence étudiante, dont les configurations se prêtent mieux à ce type d'équipement, avec un impact visuel et sanitaire moindre.
Nous souhaitons savoir, Monsieur le Maire, si la mairie a la volonté et par quels moyens de rouvrir la discussion avec l'opérateur Sellnet pour trouver un site alternatif acceptable pour tous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est ce que j'aurais souhaité moi-même. Je laisse la parole à Daniel Tran. Nous sommes tenus par une décision de justice. Il va vous expliquer cela.

Daniel TRAN : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, nous avions reçu et bien noté les inquiétudes des habitants. Tout d'abord, je rappelle que la mairie n'est pas compétente sur le sujet : elle est juste consultée pour avis.
Effectivement, les projets d'installation d'antenne sont pilotés par le département téléphonie mobile de la Ville de Paris et l'ensemble des procédures est encadré par la Charte de la téléphonie mobile. Dans le cadre du projet d'installation d'antenne au 16 rue Martin Bernard, le process et la charte ont bien été respectés, en prenant également en compte le rapport des simulations des champs électromagnétiques que vous avez rappelés.
Comme vous le savez, une suspension des travaux a été demandée par les habitants afin de trouver d'autres emplacements, demande qui a été soutenue par la mairie d'arrondissement, en parallèle d'un recours déposé au tribunal administratif de Paris.

Hélas, le 22 juillet 2026, le tribunal administratif de Paris a rendu son verdict : la requête des riverains a malheureusement été rejetée. La société Bouygues Telecom a bien été prise en compte.
Je précise toutefois qu'à ce stade, les travaux sont actuellement en cours de finalisation et les antennes ne sont pas encore en service, mais le projet ayant désormais abouti, il bénéficie d'une décision de justice. Celles-ci ne peuvent de ce fait plus être déplacées. Merci.

M. LE MAIRE : C'est ce que j'avais commencé à essayer d'indiquer, en disant qu'il serait judicieux de négocier avec l'opérateur. Cependant, l'opérateur dispose de ce jugement.

Q13202605 Question orale relative à l'installation de bornes électriques autour de l'îlot Italie Vandrezanne présentée par Habib SHOUKRY et les membres du groupe 13 à cœur

M. LE MAIRE : Passons à la question d'Habib Shoukry concernant les bornes électriques autour de l'îlot Italie Vandrezanne.

Habib SHOUKRY : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je souhaitais attirer votre attention sur l'installation de bornes de recharge électrique autour de l'îlot Italie Vandrezanne. L'îlot compte l'un des plus grands parkings privés souterrains de Paris avec 3 500 places, dont près de 1 200 véhicules appartenant à des résidents de l'arrondissement. Ces automobilistes se heurtent aujourd'hui à des difficultés techniques réelles pour l'électrification de ce parking, que ce soit dans sa partie privée ou dans sa partie publique, avec des devis de l'ordre de 2 millions d'euros. Or, nous savons tous où va la mobilité : moins de véhicules thermiques et les résidents du 13ème achètent des véhicules électriques, ou y renoncent faute de solution de recharge à domicile.
Si nous n'anticipons pas, nous créerons demain une fracture de recharge au cœur de nos grands ensembles précisément dans les quartiers où le stationnement aérien est le plus tendu.
C'est pourquoi notre groupe propose au maire trois pistes concrètes : prendre contact avec l'association syndicale Italie Vandrezanne pour l'accompagner dans ses démarches d'électrisation du parking public. La ville a l'expertise et la légitimité pour faciliter ce dialogue avec les syndicats et les opérateurs. Deuxièmement : augmenter le nombre d'emplacements de recharge en voirie autour de l'îlot. Aujourd'hui, il y en a un, rue Bobillot. L'idée serait d'augmenter rue Bobillot, rue Vandrezanne, rue Henri Michaux, rue du Moulinet, avenue d'Italie. Chaque borne en surface est une recharge accessible à ceux qui ne peuvent pas être raccordés en sous-sol. Enfin, puisque notre arrondissement est un arrondissement de tours avec de nombreux îlots, étendre cette réflexion aux îlots Olympiade et Masséna qui rencontrent sans doute la même problématique : mêmes tours, mêmes parkings souterrains, mêmes résidences sans alternatives. Ce que nous faisons pour Italie Vandrezanne doit servir de méthode pour tout l'arrondissement.
Monsieur le Maire, est-ce que la mairie est prête à s'engager à contacter la SIV et selon quel calendrier pour que les résidents du 13ème ne soient pas oubliés dans la transition électrique ?

M. LE MAIRE : Daniel Tran pour répondre et je compléterai autant que de besoin.

Daniel TRAN : Merci, Monsieur le Maire. L'installation de bornes électriques dépend du service du patrimoine de voirie, de la Direction de la voirie et des déplacements. Actuellement, nous avons un contrat de concession avec Belib' qui porte sur 430 stations et 2 000 points de recharge sur la voirie. Il n'est pas possible de dépasser ce dimensionnement. Néanmoins, suite à la perte progressive de stations du fait d'aménagements de la voirie, par exemple implémentation de pistes cyclables, il y aura la création de nouvelles stations pour compenser et retrouver le dimensionnement de la concession. Dans ce cas, il sera possible d'étudier la faisabilité d'en avoir un autour de l'îlot Italie Vandrezanne ainsi que pour les autres îlots que vous avez cités en fonction des demandes des riverains.

J'attire quand même votre attention sur le fait que Belib' a vocation à desservir des besoins ponctuels de visiteurs et de riverains, mais ne peut se substituer à l'offre sur le stationnement privé du fait des contraintes de dimensionnement et d'usage du domaine public de voirie à Paris.
En revanche, nous ne sommes pas en capacité d'accompagner les syndicats de copropriété dans l'installation de bornes électriques. Nous pourrons tout au plus suggérer l'idée et passer le message, mais il s'agit avant tout de décisions souveraines de la copropriété. Merci.

M. LE MAIRE : C'est la limite de ce que l'on peut faire faire à une mairie. Elles sont à voir dans leur pouvoir et leurs responsabilités, donc je ne suis pas certain que les interventions extérieures soient bien vues. Mais en l'occurrence, je ferais passer le message sympathiquement, étant donné que je connais un certain nombre de représentants. C'est une énorme copropriété donc forcément, j'ai affaire à eux. Mais cela ne saurait être une mise en demeure adressée à une copropriété souveraine. On n'ira pas jusque-là.
La règlementation a évolué : l'installation des bornes électriques a été simplifiée par des procédures, donc pour les copropriétés qui veulent y aller, il y a le déroulé y compris en lien avec Enedis. Par contre, on ne peut pas les obliger.
Peut-être que les choses iront plus loin dans les années à venir, parce que je pense que la demande sera très prégnante. C'est un sujet que j'avais pointé depuis longtemps, parce que je voyais bien poindre la difficulté. C'est paradoxal, parce que le développement de l'électrique d'une certaine manière est plus important en péri-urbain que dans les grandes agglomérations, parce que ce sont des maisons particulières. Je parle de l'électrique individuel et non pas des possibilités de location auprès d'opérateurs. Ce sera à suivre.
Nos bailleurs sociaux le font de manière régulière. Par contre, les copropriétés sont souveraines et décident. Je dirais que c'est un sujet, je leur ferai passer le message, mais je ne pourrai pas décider à leur place. Je voulais vous le dire assez clairement.

Q13202606 Question orale relative à la réalisation d'un centre culturel dans des locaux boulevard Masséna présentée par Pegah MALEK AHMADI

M. LE MAIRE : Nous avons une question orale posée par Pegah Malek-Ahmadi sur l'opportunité d'un centre culturel dans des locaux en sous-sol du boulevard Masséna.

Pegah MALEK AHMADI : Tout à fait, je vous remercie. Ma question porte sur la réalisation d'un centre culturel asiatique dans un espace situé sur le boulevard Masséna, face à la Tour Bologne et en dessous du jardin face à cette tour.
Cet espace présente un grand potentiel. Pour comparaison, il est nettement plus grand que ceux qui sont reliés au temple se trouvant au niveau de la dalle des Olympiades. C'est donc vraiment un très grand espace, mais c'est en sous-sol. Un tel projet permettrait de contribuer au rayonnement du 13ème arrondissement et du quartier concerné, notamment dans le cadre de la rénovation de la Villa d'Este.
Ainsi, ma question est la suivante : la mairie peut-elle permettre la réalisation de ce projet d'abord en vue de l'autorisation administrative afin que le lieu puisse devenir un établissement recevant du public ? Et ensuite, soutenir plus largement le projet qui, comme je le disais, présente un vrai potentiel pour l'attractivité du quartier. À cet effet, cette semaine nous avons pu organiser une visite des lieux pour l'adjoint au maire, Monsieur Daniel Tran. J'aurais souhaité avoir vos retours sur ce point. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Daniel Tran et je compléterai si besoin.

Daniel TRAN : Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je voudrais rappeler qu'il existe une vraie demande de plusieurs associations, notamment des deuxièmes générations des communautés asiatiques pour la

création d'un centre culturel asiatique dans le quartier asiatique du 13ème qui je le rappelle, est le plus grand d'Europe.
Je vous remercie de m'avoir transmis le contact du propriétaire de l'espace, avec qui j'ai pu échanger et qui m'a aussi permis de visiter l'espace qui est effectivement accolé au jardin de la Villa d'Este.
Il s'agit d'un grand espace, mais qui est malheureusement en sous-sol et accessible seulement via un escalier avec de véritables contraintes d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite.
Même s'il y a peu de chances que cela aboutisse, compte tenu des contraintes structurelles du bâtiment, je leur ai recommandé de faire une étude de faisabilité puis le cas échéant, de soumettre le projet au service concerné. Merci.

M. LE MAIRE : Pour compléter, un ERP – Etablissement Recevant du Public – présente toute une série de contraintes notamment l'accessibilité dont a parlé Daniel Tran, et des interdictions formelles. Par exemple, quand c'est à plus de six mètres en dessous du sol, c'est formellement interdit. Les réticences sont assez fortes pour les ERP en sous-sol pour des problèmes d'évacuation du public. C'est pour cela que je ne suis pas très optimiste à ce sujet. Mais il n'empêche que c'est maintenant à eux d'agir. On les accompagnera, on fera le lien avec les services de l'urbanisme autant que de besoin, mais les contraintes sont fortes. C'est pour cela que l'on voit très rarement des ERP en sous-sol.
Encore une fois, l'accessibilité PMR pour les nouveaux projets, à juste raison, c'est une obligation. Je n'étais cependant pas au courant de ce projet : le porteur de projet ne nous avait pas contactés, mais on va essayer de l'accompagner.

Q13202607 Question orale relative à la réalisation de travaux réalisés au niveau du passage Vallet présentée par Pegah MALEK AHMADI

M. LE MAIRE : Nous continuons avec une question de Pegah Malek-Ahmadi concernant le passage Vallet et les travaux qui sont en train de se terminer.

Pegah MALEK AHMADI : Cette question porte sur la rénovation du passage Vallet et plus précisément sur le maintien des potelets à l'issue des travaux. Ce passage est particulièrement étroit. Des véhicules de gros gabarits, notamment des camions, avaient déjà par le passé à plusieurs reprises endommagé la façade de l'un des immeubles lors de leurs manœuvres. Il y a donc un vrai passif et une demande de pose de potelets qui avait été acceptée par la ville en 2004 précisément pour cette raison.
Dans le courrier daté du 26 juin 2026 que la mairie avait envoyé aux riverains, il était me semble indiqué que les potelets seraient reposés là où ils seraient jugés nécessaires avec la possibilité d'ajouter des protections après une période d'observation.
À la demande de certains habitants du passage Vallet, je souhaitais attirer votre attention sur le fait que ces potelets restent nécessaires. En ce sens, est-il possible qu'ils soient maintenus ?

M. LE MAIRE : Daniel Tran ?

Daniel TRAN : Merci, Monsieur le Maire. Je le rappelle, le passage Vallet, pour ceux qui ne le situent pas, est une petite rue pavée qui relie l'avenue Stéphane Pichon et la rue Pinel.
La chaussée y était très dégradée, causant de nombreuses infiltrations en sous-sol ainsi que des difficultés de déplacements avec des risques de chute notamment pour les femmes avec poussettes et des personnes à mobilité réduite à cause des trottoirs qui étaient très étroits.
Il a été décidé avec les services de la voirie de réparer complètement la chaussée en faisant une mise à niveau des trottoirs et de la chaussée pour faciliter les déplacements piétons, tout en gardant un revêtement en pavés, mais cette fois-ci avec des pavés lisses et antidérapants pour préserver le charme de la rue. Ce fût une demande des habitants.

Malgré beaucoup de méfiance avant les travaux, le chargé de secteur des services de la voirie nous a rapporté il y a quelques semaines que la plupart des riverains qui avaient exprimé leur mécontentement avant les travaux sont désormais satisfaits de la tournure qu'ils prennent et du rendu des premières zones pavées.
Je reviens maintenant à la question spécifique quant à l'installation des potelets : après les travaux, le passage Vallet sera transformé en aire piétonne avec très peu de passage de voitures et à vitesse très réduite. Le passage sera retiré des applications GPS pour les automobilistes telles que Waze ou Google Maps. Cela devrait être suffisant pour dissuader les camions de prendre cette rue, mais nous resterons très attentifs et vigilants quant à la situation et si cela est nécessaire, nous procéderons à des ajustements comme l'installation à nouveau des potelets. Merci.

M. LE MAIRE : Comprenez qu'il n'y a aucune réticence de notre part : on a envie de voir comment cela fonctionne, puisque c'est une aire de rencontre et qu'il n'y aura plus de passages de véhicules de transit. Mais s'il y a un quelconque problème, évidemment nous installerons des potelets. Si nous pouvons l'éviter en termes d'esthétique de la rue et s'agissant d'un usage prioritairement piéton, normalement il n'y a pas de potelets puisque les véhicules quels qu'ils soient ne sont pas prioritaires. Mais s'il y a besoin, nous le ferons. Nous serons donc très pragmatiques à ce niveau-là.

Q13202608 Question orale relative à l'école des métiers du périscolaire qui a ouvert dans le 13e arrondissement présentée par Pegah MALEK AHMADI

M. LE MAIRE : Passons à la dernière question concernant l'école des métiers du périscolaire.

Pegah MALEK AHMADI : Tout à fait. Sur cette école-là, c'était l'un des évènements de cette rentrée. L'école des métiers du périscolaire a ouvert dans le 13ème arrondissement. À ce stade, à ma connaissance en tout cas, on ne dispose pas d'indicateurs précis et ciblés qui permettent de savoir par exemple combien d'agents seront effectivement formés, combien de candidats seront écartés après les exercices de mise en situation et surtout, si ces dispositifs permettront efficacement de réduire les risques et d'améliorer la prise en charge de de nos enfants.
En d'autres termes, comment allons-nous mesurer concrètement l'efficacité de cette école ? Est-ce que la Ville par exemple pourrait publier chaque année un bilan public de cette école avec les moyens engagés, le nombre d'agents formés, les résultats, etc., tout ceci avec des indicateurs précis ? Est-ce que c'est quelque chose qui est déjà prévu, voire envisagé ? C'est une information que je n'avais pas trouvée et au vu de l'importance du sujet, j'avais souhaité l'apporter ici. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci pour votre question. Johanne Kouassi et je compléterai si besoin.

Johanne KOUASSI : Peut-être pour préciser le périmètre, c'est une école qui regroupe des formations qui préexistaient dans différents lieux, mais elles sont désormais regroupées en un seul et unique lieu et concernent vraiment tous les personnels de la ville qu'ils soient titulaires ou vacataires, qui interviennent au contact des enfants dans les écoles. Cela concerne des animateurs, mais pas uniquement, les responsables éducatifs ville, les ASEM et les PVP. C'est donc un public assez large.
Il y a des formations initiales. Quand on estime que l'agent peut être au contact d'enfants, avant de l'être, il y a cette formation à laquelle vous faisiez allusion, qui est une mise en situation. Puis il y a aussi des formations continues pour les agents qui ont déjà pris leur poste.
L'objectif qui a été posé par le maire de Paris et par l'adjointe en charge des affaires scolaires est que 100 % des agents au contact des enfants puissent avoir reçu une formation sur la prévention des violences sexuelles et sexistes. C'est une formation qui aura lieu dans cette école-là.

Concernant la publication des indicateurs, j'imagine qu'au niveau parisien, il y en aura. Parce que comme c'est l'un des volets du plan, forcément le taux de formation sera suivi. Sous quel format les informations seront partagées ? Honnêtement, je l'ignore. Mais étant donné l'importance du sujet, je n'ai pas de doute sur le fait que ces éléments seront partagés.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Vœux

V13202633 Vœu relatif aux dysfonctionnements de la plateforme « Administration numérique des étrangers en France » (ANEF) et à la continuité des droits des demandeur·euses de titres de séjour présenté par les élue.s du groupe Écologiste et Social.

M. LE MAIRE : Nous allons passer au vœu, présenté par Monsieur LIM, est relatif aux dysfonctionnements de la plateforme « Administration numérique des étrangers en France. » Je lui laisse la parole.

Jungmyung LIM : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, le 5 mai 2026, le Conseil d'État a enjoint à l'État de s'assurer des mesures qui permettraient l'accès normal aux démarches liées aux titres de séjour des étrangers concernant les dysfonctionnements de la plateforme Administration numérique des étrangers en France, dite ANEF.
Nous sommes en septembre. Nombreux sont les étrangers qui voient leur titre de séjour arriver à terme, mais sans récépissé, sans rendez-vous. Ils préparent tous les justificatifs demandés, mais face à ces dysfonctionnements, ils restent sans solutions.
Ce vœu vise donc à rappeler à l'État ses obligations non seulement de déployer des alternatives physiques d'accueil immédiat et de l'accompagnement des usagers éloignés de la pratique numérique, mais aussi de la délivrance systématique de documents provisoires d'attente obligatoires valables pour toute la période d'instruction ainsi que la continuité du droit au travail, de l'accès aux soins, au logement, aux divers droits sociaux. Il en va de même pour notre devoir de la solidarité de demander au Préfet qu'il réponde aux demandes des titres de séjour dans des délais contraignants. Merci.

M. LE MAIRE : Merci D'abord, merci beaucoup. C'est une vraie question extrêmement prégnante. Il y a une réelle maltraitance des étrangers en situation régulière en France qui atteint des sommets inadmissibles. C'est-à-dire qu'il y a des personnes qui se retrouvent contraintes de quitter leur poste au moins temporairement et ont les pires difficultés à s'en expliquer auprès de leur employeur, parce qu'ils ne disposent pas des papiers alors qu'ils s'y sont pris très largement à temps pour le renouvellement. Des cas comme cela, je pense que dans notre entourage, on en connaît toutes et tous.
Je voterai ce vœu et j'appellerai à voter ce vœu.
Je voulais vous indiquer, et c'est l'élément que je juge à ce stade positif, que j'ai eu l'occasion de rencontrer le Préfet de police cet été. Nous avons eu un long entretien sur les problèmes de sécurité, du fonctionnement de la Préfecture de police, sur les rapports des élus avec les autorités policières. Mais le Préfet a notamment abordé ce sujet et a affiché une volonté déterminée. Nous verrons par la suite ce qu'il en sera et sur la façon qu'il aura de le concrétiser. Je n'ai pas de raison de remettre en cause sa parole. Il faudra ensuite faire les réformes administratives rapides pour que cela aille mieux.
Mais en tout cas, je trouvais très positif qu'il m'ait fait savoir qu'il s'était saisi de ce dossier dès sa prise de fonctions, y compris pour avancer sur la mise en œuvre de solutions numériques de manière plus importante, notamment pour tout ce qui est renouvellements habituels.
On verra si cela va mieux. Mais il est vrai qu'aujourd'hui, les gens sont maltraités avec des situations caricaturales, des files d'attentes considérables devant la Préfecture de police, en tout cas sur le côté de

la Préfecture de police avec des gens que l'on renvoie au jour suivant, parce que la queue n'est pas éclusée dans la journée. Tout ceci n'est pas bien pour la France, ni pour les gens concernés évidemment.
Je partage donc ce vœu et je le voterai.
D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est adopté.

POUR : 40 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LE VOEU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V13202634 Vœu relatif à la défense des APL et à la lutte contre la précarité étudiante dans le 13e arrondissement présenté par les élu.es du groupe Écologiste et Social

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Annah BIKOULOULOU concernant les APL et leur devenir.

Annah BIKOULOULOU : Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu a pour objectif de renouveler notre engagement contre la précarité qui menace nombre de nos étudiants. Pour rappel, le 13ème accueille environ 50 000 étudiants et chercheurs sur ces différents sites. Nous sommes donc aux premières loges pour voir la réalité de la détresse dont se font l'écho nombre d'étudiants : augmentation des loyers, de l'alimentation, des transports, renoncement aux soins. Les étudiants doivent déjà rogner sur tellement de choses pour pouvoir poursuivre leurs études, souvent au détriment de leur santé physique et mentale. À Paris, où le coût du logement est particulièrement élevé, cette réalité est encore plus douloureuse.
Dans ce contexte difficile où la solidarité nationale est si nécessaire, envisager une réforme du calcul des APL fondée sur les revenus des parents, en faisant fi de la diversité et de la complexité des parcours des jeunes, dont beaucoup sont en rupture familiale ou ne bénéficient simplement d'aucun appui de leurs proches conduirait à rendre inéligibles au dispositif des milliers d'étudiants. Une telle mesure serait profondément irresponsable.
Rappelons par ailleurs que la publication de ce nouveau rapport au cœur de l'été et loin de la tension médiatique intervient dans la continuité de la suppression de l'accès aux APL pour des milliers d'étudiants extracommunautaires. Une décision déjà lourde de conséquences tant sur le plan social que symbolique à laquelle la Ville de Paris s'est à plusieurs reprises fermement opposée.
En cette rentrée universitaire, ce vœu rappelle qu'une autre voie est possible. Dans le 13ème, plutôt que de précariser, nous poursuivrons notre engagement pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants, car leur bien-être et leur réussite relèvent de notre responsabilité collective.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est adopté.
Nous partageons évidemment les craintes qui viennent d'être exprimées.

POUR : 40 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LE VOEU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V13202635 Vœu relatif au soutien des conducteur-ice-s de bus concernés par l'attribution de la DSP 47 à KEOLIS et aux dégradations des conditions de travail et de voyage dans induits présenté par Agathe GAUTHERON et les élu-e-s du groupe Communiste

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Agathe Gautheron : il s'agit des suites de la privatisation du réseau de bus et de l'arrivée de l'opérateur KEOLIS.

Agathe GAUTHERON : Monsieur le Maire, merci, chers collègues, vous le savez, le 1er août dernier, les lignes de bus qui étaient avant opérées par la RATP et qui sont de la DSP 47, dont un certain nombre se trouve dans le 13ème arrondissement, ont été privatisées et attribuées à l'entreprise Keolis.
Comme nous l'anticipions déjà il y a quelques mois suite à l'expérience de la privatisation des lignes de bus en Grande Couronne, les effets de cette privatisation se font déjà lourdement sentir, à la fois pour les salariés et les usagers.
Les 10 et 11 septembre derniers, ce sont ainsi 500 salariés, soit près de 2/3 des effectifs, qui se sont mobilisés pour dénoncer à la fois leurs conditions de travail, l'instabilité des plannings, des véhicules défectueux qui sont maintenus en service, un climat managérial délétère alors même que nous sommes dans un secteur qui manque d'attractivité en matière de métiers, ce qui menace donc la continuité du service.
Mais ce sont aussi les conditions de voyage des usagers qui sont aujourd'hui attaqués, avec forcément des questions sur les risques encourus quand des matériels défectueux sont maintenus en service, des diminutions de fréquences de passage, des retards qui ont un impact sur la vie personnelle, mais aussi professionnelle et sociale de tous ces usagers.
Sachant que 50 % des Franciliens utilisent des transports publics pour leurs déplacements domicile-travail et que 69 % des habitants du 13ème arrondissement de Paris ne travaillent pas dans l'arrondissement et alors que nous avons besoin encore et toujours plus de transports publics dans le cadre de la transition écologique et environnementale, nous vous proposons de continuer de soutenir ces revendications. Poursuivons cet engagement que nous avons pour les transports publics. Sachant également que ces conditions qui se détériorent vont se généraliser à tout Paris à partir du 1er novembre prochain, puisque ce seront l'ensemble des lignes de bus de la capitale qui seront privatisées. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il y a évidemment deux sujets : les salariés et les usagers. Les temps d'attente particulièrement sur le 47 sont caricaturaux. D'ailleurs, on a commencé à prendre quelques photos puisque maintenant, ils sont affichés. 27 et 91, c'est un vrai sujet aussi. Je ne vais pas citer toutes les lignes qui sont concernées, mais il y a un vrai sujet évidemment côté usagers, aussi. Je comprends évidemment tout à fait cette interpellation.
Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est adopté.

POUR : 40 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LE VOEU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V13202636 Vœu relatif à la protection de la santé des riverains lors de la mise en service de l'incinérateur Ivry-Paris XIII présenté par Raphaël Qnouch, Marie Bouysse et Nathalie Laville les élu·es du Nouveau Paris Populaire (RETIRÉ)

M. LE MAIRE : Je laisse la parole au groupe LFI. Le premier vœu que vous proposez concerne l'incinérateur d'Ivry-Paris 13. Monsieur Qnouch ?

Raphaël QNOUCH : Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu concerne l'incinérateur d'Ivry. Nous avons l'intervalle qui va rentrer en fonctionnement avec une capacité de traiter jusqu'à 350 000 tonnes de déchets par an. Nous sommes tout de même sur 1 000 tonnes par jour, ce qui n'est pas négligeable, bien que le SITCOM indique à juste titre que c'est deux fois moins que l'ancienne installation. Très bien, mais une installation qui est certes plus performante, ce n'est pas forcément une installation que l'on doit dispenser de surveillance. C'est surtout à ce sujet que le vœu a sa raison d'être.
Puisque si on parle de la question des dioxines par exemple, la règlementation impose aux incinérateurs une valeur limite de 0,1 nanogramme par mètre cube, ce qui est une valeur très petite. Pourquoi ? Parce que justement, ce sont des polluants organiques très persistants. L'OMS estime que leur demi-vie dans l'organisme d'un être humain est entre 7 et 11 ans et que 90 % de l'exposition humaine passe par l'alimentation. Ceci est tout de même important.
Si nous parlons des PFA, ToxicoWatch ont mené une étude en 2025 avec le Collectif 3R et ont analysé les filtres d'aération dans 5 écoles, dans un rayon de 1,5 kilomètre autour de l'incinérateur. Les 5 filtres usagés présentaient davantage de PFA et de dioxines que les filtres neufs de référence.
Cela ne prouve pas que l'incinérateur est une source exclusive de problématiques, mais cependant, nous n'avons pas la certitude que cela n'en a pas, notamment sur les lieux exposés aux enfants, aux écoles, etc. Le gouvernement précise qu'il n'existe toujours pas de valeur règlementaire limite, ce qui est aussi un problème, pour ces PFA dans l'air ambiant. L'État a pris un arrêté qui concerne désormais les installations d'incinération. Cependant, il existe un problème de surveillance réelle. Il y a un seuil de vigilance à partir duquel je trouve qu'il y a une zone grise : c'est-à-dire qu'on ne sait pas à partir de quel moment on doit s'alarmer.
Sans continuer à trop rentrer dans le détail, n'a rien d'extravagant : on demande un état des lieux avant la mise en service pour que l'on sache quel est l'état à l'instant zéro, T0 avec lequel on démarre, puis ensuite faire des mesures régulières par la suite, pour voir si l'entrée en fonctionnement de ce nouvel incinérateur a des incidences ou non sur les différents marqueurs que j'ai cités : dioxines, PFA, etc. Pour que l'on puisse voir s'il y a un impact néfaste sur le quartier, mais aussi sur les écoles, les crèches et les différents équipements publics de cette zone du 13ème arrondissement.
Voici simplement le sens de ce vœu. Je vous remercie.

V13202640 Vœu relatif à la protection de la santé des riverains lors de la mise en service de l'incinérateur Ivry-Paris XIII présenté par Jérôme COUMET, Morgane LACOMBE et l'exécutif municipal

M. LE MAIRE : Vous avez eu une proposition de vœu de substitution sur table, tout à l'heure. J'y fais référence et je laisse la parole à Morgane Lacombe pour répondre. En tout cas, c'est la proposition qui vous sera faite. J'ajouterai peut-être quelques mots.

Morgane LACOMBE : Merci. Effectivement, nous avons fait une autre proposition de vœu et je vais vous en expliquer la raison. D'abord, il s'agit d'une préoccupation partagée. Concernant la santé des riverains et la qualité de l'air autour de l'incinérateur d'Ivry, on partage les mêmes préoccupations et il n'y a aucun sujet là-dessus. Vos demandes sont tout à fait légitimes. C'est aussi une question d'égalité sanitaire qui est importante et pour laquelle nous sommes pleinement mobilisés.

Nous avons fait un vœu de substitution parce que dans ce vœu, nous soulignons les éléments qui ont été mis en place par la Direction de la santé publique suite à la saisie des conseils du 12ème, du 13ème et du Conseil de Paris auquel vous faites également référence dans votre vœu. Je veux juste détailler un peu en quoi consiste cette étude.
C'est une étude qui est déjà lancée, qui a commencé et qui comporte trois volets : un volet environnemental dans lequel nous avons la mesure des polluants persistants organiques dont vous parlez, une méthodologie comparative entre des sites proches de l'incinérateur, dans un rayon de 3 kilomètres et plus loin, pour justement essayer de discriminer les différentes sources de pollution. C'est ce qui nous intéresse. Les différents éléments mesurés sont ceux que vous listez. Il y a un second volet épidémiologique, avec des chercheurs indépendants pour étudier l'impact des PFAS sur la santé. Il s'agit d'apporter un éclairage sur le fait qu'effectivement, l'État ne nous a toujours pas donné jusqu'à présent. Il y aura de fait une étude clinique pour évaluer les effets des PFAS sur la santé. Enfin, un volet sociologique pour travailler sur la gouvernance de l'incinérateur, sur l'observation des polluants, sur la santé environnementale à Ivry comme à Paris et sur la transmission des informations aux mairies et au public.
L'objectif de cette étude n'est pas de se cacher, mais de vraiment prendre en considération les inquiétudes de la société civile et d'y répondre en toute transparence et par des données et une méthodologie scientifiquement rigoureuse, et indépendante.
Cela ne nous empêche pas d'interpeller l'État et l'ARS en particulier sur les trous dans la raquette concernant les PFAS. Cela ne nous empêche pas de nous assurer de la bonne transmission des éléments de mesure, de fonctionnement de l'incinérateur, de l'état des lieux avant et après, que tous ces documents soient mis à disposition. Une partie est publique, une partie est transmise aux mairies d'arrondissement et à Ivry. Nous aurons ces documents, sur la base desquels nous pourrons faire de l'information aux habitants du 13ème et du 12ème.
Enfin, nous partageons aussi votre préoccupation et nous réitérons l'engagement de la Ville de Paris pour une politique de réduction des déchets. Cela va de pair avec cette surveillance de la qualité de l'air.
Ce vœu est un peu plus complet. Il y a les mêmes éléments de mesure, etc.

M. LE MAIRE : Je voudrais ajouter quelques mots. Évidemment, je ne vais rien retirer à tout ce qu'a parfaitement dit Morgane Lacombe. Mais pour être encore plus clair, le SYCTOM ne peut pas être l'organisme d'auto-contrôle. Il doit fournir des chiffres, faire état de ses activités, etc., mais il ne va pas s'auto-contrôler. Par ailleurs, on constate que la Préfecture du Val-de-Marne ne va pas très loin dans les études qui ont été lancées. Il y a eu des choses concernant un certain nombre de polluants, notamment pour la dioxine, alors qu'il y a une réelle prégnance dans le temps. Pour les PFAS, nous savons maintenant que c'est potentiellement dangereux. Par contre, il est très compliqué de les mesurer et surtout de trouver leur origine. Avec cette étude, nous allons aussi apprendre nous-mêmes à essayer de mesurer et de trouver les origines, ce qui n'a rien d'évident.
La Ville de Paris va évidemment bien au-delà de ceci. Il reviendrait plutôt à la Préfecture du Val-de-Marne de piloter. On met beaucoup d'argent sur la table, à savoir 100 000 euros. Nous verrons ce que cela donnera. Peut-être que certaines choses seront pointées. Peut-être que dans les origines, il y aura des incertitudes lourdes, mais on apprend. Notamment sur ces nouveaux polluants, je ne parle pas des dioxines, mais des autres, la grande difficulté réside dans les liens de causalité. J'ignore si nous parviendrons à les déterminer.
C'est pour cela que ce vœu de substitution vous a été proposé. Il est proposé de retirer le vôtre au profit de celui-ci. Je vous laisse la parole.

Raphaël QNOUCH : Je vous remercie pour les réponses. Comme c'est un peu désormais la tradition depuis que nous sommes élus dans ce conseil municipal, nous abondons dans le sens de l'intérêt général. Sans trop épiloguer, nous allons retirer notre vœu. Il y a quelques éléments en plus, mais nous ne constatons pas d'importante différence. Nous voterons pour votre vœu, ainsi les choses iront dans le sens de l'intérêt commun.

M. LE MAIRE : Merci. Madame OLLIÉ, je vous en prie.

Mme OLLIÉ : Merci, Monsieur le Maire. Je partage complètement toutes les préoccupations. Je trouve que par rapport à toutes les preuves existantes sur les méfaits des PFAS, qui sont des polluants éternels faisant partie d'une longue liste de perturbateurs endocriniens dont on souffre, j'avais beaucoup travaillé avec le réseau Environnement Santé. À l'époque, André Cicolella avait fait un livre sur le cancer du sein.
Il faut savoir que 85 % des cancers du sein sont d'origine toxique et pas du tout génétique ni héréditaire, contrairement à l'idée reçue. L'Ile de France est le lieu avec le plus grand pourcentage de cancers du sein. Il n'y a donc pas que cet incinérateur : il y a notamment l'eau. J'avais travaillé avec Brice Lalonde à l'époque sur les analyses de l'eau. Le problème est qu'on analyse des substances les unes à côté des autres en étant très contents d'avoir un seuil qui n'est pas dépassé. Seulement, ce sont les études que l'on faisait il y a 60 ans. Depuis, on sait très bien si on fait des études croisées – qui ne se font malheureusement pas – que certaines molécules entre elles ont des effets cocktails très graves.
Pour en revenir au sujet de ce soir et sur l'incinérateur, je suis effarée de constater que l'on parte dans un processus administratif. Nous avons malheureusement toutes les preuves. Des études de cohorte sont très fortes, précisément sur les méfaits des PFAS, sur les fœtus, car l'être humain est surtout vulnérable à toutes ces toxines dans le ventre de sa maman et jusqu'à 3 ans. Je trouve que l'on devrait appliquer un principe de précaution : on devrait cesser de polluer et étudier dans quelle mesure on peut avoir une industrie non polluante et ensuite, l'utiliser.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 39 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LE VOEU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V13202637 Vœu relatif à l'ouverture des parcs, jardins et squares aux chiens lors des épisodes de canicule présenté par Raphaël Qnouch, Marie Bouysse et Nathalie Laville les élu·es du Nouveau Paris Populaire

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant, présenté par le groupe LFI sur l'ouverture des parcs, jardins et squares aux chiens.

Nathalie LAVILLE : Merci. Lors des dernières canicules, la Ville de Paris a ouvert les parcs, déjà ouverts aux chiens, 24 heures sur 24 heures. Le seul problème est qu'elle n'a pas permis l'ouverture d'autres parcs, ce qui n'est pas suffisant. Par ailleurs, la règlementation leur interdit de marcher sur les pelouses donc ils marchent sur le d'asphalte brûlant.
Le problème est que les propriétaires de chiens demandent à avoir accès à des espaces de proximité. Même s'il y en a eu 15 dans le 13ème, ce n'est pas suffisant au regard de l'étendue de l'arrondissement. Tout comme les personnes vulnérables, les animaux le sont également. Ils ne peuvent pas marcher longtemps quand il fait très chaud. En réalité, il est tout à fait possible de permettre ces ouvertures à titre expérimental pendant les canicules, parce que cela ne dépend pas du règlement départemental. La Ville de Paris fixe le règlement qui est de dire que les parcs et jardins ne sont pas ouverts aux chiens dès lors qu'il y a des aires de jeux pour enfants ou des bosquets, des environnements naturels fragiles.
Or, le règlement de la Ville de Paris n'a pas besoin de changer le règlement de la préfecture pour y parvenir. Elle peut parfaitement le faire, comme c'est d'ailleurs le cas par exemple à Bercy ou au Parc Monceau.

Il existe cette possibilité d'ouvrir davantage et les propriétaires de chiens le demandent, car leurs animaux sont en souffrance lorsqu'il fait très chaud.

M. LE MAIRE : Pour ce qui est du règlement départemental de la Préfecture, nous n'avons pas tout à fait la même lecture. Pour vous répondre très sérieusement, je donne la parole à Sylve Denizet, chargée de la condition animale et qui exerce la profession de vétérinaire. Je donnerai également la parole à Mathis Grossnickel, qui s'occupe des parcs et jardins.

Sylve DENIZET : Bonjour. Je suis effectivement docteur vétérinaire et diplômée de la Faculté de médecine de Créteil. La canicule a été compliquée, j'ai été cheffe urgentiste pendant la canicule de 2003. J'ai vu des animaux mourir. Cet été, j'ai vu plusieurs chiens mourir : nous avons augmenté la morbidité de 30 %, notamment des chiens de membres de notre équipe qui ont été extrêmement affectés. Nous ne sommes pas sortis indemnes de cet été.
Chère Nathalie, je pense que tu étais à ma place pas plus tard qu'à la précédente mandature et tu sais vraiment précisément que cette décision n'est pas une compétence de l'arrondissement, mais de la ville. On est régis par deux règlements, dont l'un me concerne : je suis attachée préfectorale de par mon métier. Il y a le règlement sanitaire départemental, avec deux articles qui l'imposent, puis il y a surtout le règlement des parcs et jardins notamment l'article 11 qui est très strict : l'ouverture ne peut se faire que là où les aires de jeux pour enfants sont sécurisées. Que les animaux n'aient pas accès à une pelouse, cela peut s'expliquer. Je tiens quand même à préciser qu'en tant que vétérinaire, je suis garante de la santé de la fourche à la fourchette. Votre sécurité alimentaire dépend de moi et la sécurité de vous tous dépend de moi et de ma profession pour les zoonoses. En tant que vétérinaire, j'en ai attrapé plusieurs et je peux vous assurer que certaines ne sont pas très sympathiques, notamment des vers digestifs, des maladies parasitaires transmises par les urines des animaux. J'ai pourtant 7 animaux, donc je peux vous dire que cela me pèse de ne pas aller dans le parc avec mon chien et de faire un choix entre mes enfants et mon chien.
Je pense qu'il faut pertinemment travailler sur ces règlements et que cette situation soit pérenne, pas que pendant la canicule, mais tout le temps. Il faut qu'il y ait une refonte de ces deux règlements. Si vous avez bien lu notre vœu, une décision a déjà été portée au Conseil de Paris en juin 2026, qui a justement fait que Paris s'engage pour permettre plus largement l'accès aux chiens aux parcs et jardins. Il est important de le savoir.
Je sais que des discussions sont en cours avec la DEVE justement concernant une refonte du règlement des parcs et jardins. L'Hôtel de Ville a également engagé des négociations avec la Préfecture de police pour que les services juridiques se mettent en place pour réformer le règlement sanitaire départemental.
Prendre une décision trop rapide, c'est faire quelque chose de fragile. On peut faire un coup d'éclat et les ouvrir, mais on va ensuite les fermer et les gens seront déçus, en colère. Il faut que l'on fasse des choses pérennes pour les animaux et nous devons aller plus loin, ce que nous ferons. Il faut aller plus loin sur les parcs et jardins, sur les parcs à chiens. Il faut les mettre à hauteur de chiens et à hauteur de truffe. Tout le monde y travaille, c'est déjà en train de se mettre en place. Tout est commencé. On n'a pas rien fait depuis le mois de juin.
Je laisse la parole à mon collègue. Courage.

Mathis GROSSNICKEL : Merci. Je vais juste compléter ce que ma collègue vous a dit en faisant le point sur ce que l'on a fait cet été, parce que pense qu'il est important de le dire. Vous l'avez rappelé, nous avons aujourd'hui 15 espaces verts dans le 13ème arrondissement qui sont ouverts aux chiens tenus en laisse. Ces espaces verts, comme tous les autres, ont été ouverts 24 heures sur 24 heures pendant la canicule. Nous avons en plus de cela ouvert un parc supplémentaire, le Parc des Grands Moulins sur la partie avenue de France, qui n'a pas d'aire de jeux et qui n'est pas une zone de biodiversité. L'autre partie du jardin est une zone notamment LPO donc il est délicat d'y faire entrer des chiens. C'est l'une des contraintes qui se pose à nous. On a donc ouvert ce parc supplémentaire, que l'on a identifié assez rapidement notamment à la demande de la mairie de Paris qui voulait justement ouvrir plus largement les parcs aux chiens quand

c'était possible. Parce que comme ma collègue vous l'a dit, de nombreuses limites se posent à nous, et on ne peut rien y faire, au niveau arrondissement.
Tous ces espaces ont été ouverts pendant l'été. Vous me dites qu'il n'y a pas de maillage supplémentaire. Effectivement, je me suis permis d'imprimer la carte où on constate que les parcs sont répartis sur toute la surface du 13ème arrondissement. Si on prend Google Maps, on y est après environ 15 minutes à pied, ce qui correspond aussi à notre vision de la ville du quart d'heure. Effectivement, ce serait bien d'en avoir plus, mais cela permet déjà à tout le monde d'accéder à un espace vert avec son chien en moins de 15 minutes. Il est important de le rappeler.
Pourquoi nous proposons-vous un autre vœu ? Parce qu'effectivement, on a envie d'avancer sur ce sujet. C'était l'une des mesures qui étaient inscrites au programme du maire de Paris, à savoir d'ouvrir plus largement les parcs aux chiens. Cependant, ce n'est pas une compétence de l'arrondissement, mais votre vœu interpelle surtout l'arrondissement.
Comme l'a rappelé ma collègue, c'est plutôt à la main de la Ville de Paris pour ce qui est du règlement des parcs et jardins qui est en cours de révision et à la main de la préfecture.
Nous avons souhaité, avec le vœu que l'on vous propose, recentrer l'action là où c'est vraiment utile. Il s'agit d'interpeller les bonnes personnes au bon endroit et surtout, ne pas revenir sur des choses qui ont déjà été votées par le Conseil de Paris en juin dernier dans le vœu adopté, qui souhaite l'ouverture plus large des parcs et jardins.
Nous vous proposons ce vœu pour plus d'efficacité, dans une volonté effectivement d'avancer sur ce sujet.

Sylve DENIZET : J'aurais un petit correctif concernant les brûlures de pattes. Il existe un dispositif très pratique que l'on a beaucoup utilisé pendant la canicule : des bottes de marche. On les utilise pour les randonnées et on les a beaucoup utilisées pendant la canicule.
Nous avons fourni énormément d'explications, de conseils. J'ai appris à mon fils de 10 ans à savoir calculer une fréquence respiratoire et à faire une technique réanimatoire sur un chien, que tout le monde peut faire. Ce sont des choses que l'on peut apprendre. Des ateliers se font à la Maison de l'animal en ville. Il existe des règles sanitaires pour que les chiens ne se brûlent pas. Les allées des parcs et jardins ne brûlent pas les pattes des chiens, s'agissant de sable et non pas de bitume.

M. LE MAIRE : Acceptez-vous cette substitution ? Non ? Nous allons présenter les deux vœux à vos suffrages. Merci.
Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

POUR : 3 LFI ET MME MALEK AHMADI
CONTRE : 34 (DONT 5 POUVOIRS)
ABSTENTIONS :
NPPV :
LE VOEU EST REJETÉ A LA MAJORITÉ

V13202641 Vœu relatif à l'ouverture des parcs et jardins aux chiens lors des épisodes de canicule présenté par Jérôme COUMET, Sylve DENIZET, Mathis GROSSNICKEL et l'exécutif municipal

M. LE MAIRE : Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 39 (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPV :
LE VOEU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V13202638 Vœu relatif à la sécurisation, à la réouverture et à la préservation de la Petite Ceinture dans le 13e arrondissement présenté par Raphaël Qnouch, Marie Bouysse et Nathalie Laville les élu·es du Nouveau Paris Populaire

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant, toujours présenté par le groupe LFI, concernant la question de la Petite Ceinture notamment après l'incendie survenu récemment.

Marie BOUYSSE : En effet, comme vous le savez, le 6 septembre 2026, un violent incendie s'est déclaré dans trois voitures de train stationnées dans la galerie de la Porte d'Italie. Fort heureusement, il n'y a eu aucune victime humaine à déplorer. Pour autant, la Promenade de la Petite Ceinture qui se situe à proximité, entre la place de Rungis et la rue du Moulin de la Pointe est depuis fermée au public jusqu'à nouvel ordre à notre connaissance, alors même qu'elle constitue un espace de respiration très fréquenté et participe évidemment à la préservation de ce couloir écologique et du patrimoine ferroviaire parisien.
Nous tenons aussi à rappeler que sur cet espace, des associations d'insertion entretiennent la Petite Couronne en assurant des missions de nettoyage, d'aménagement du paysage, de protection de la biodiversité, tout en accompagnant des personnes éloignées de l'emploi à la réinsertion professionnelle ou à l'insertion, d'ailleurs.
Nous proposons donc ce vœu pour demander à la mairie du 13ème arrondissement de demander à la Ville de Paris qu'un diagnostic complet de sécurité soit réalisé rapidement et qu'un calendrier de remise en état et de réouverture soit rendu public pour les habitants et les habitantes du quartier.
Nous demandons également à ce que la Ville de Paris soutienne les associations afin de remplacer le matériel brûlé et de permettre la reprise rapide de leurs activités d'insertion et d'entretien de la Petite Ceinture et qu'évidemment, les emplois et les chantiers d'insertion soient pleinement préservés.
Puisque nous parlons de transparence et de calendrier de communication des étapes aux populations, nous en profitons également pour demander à ce que le calendrier des projets de poursuite d'ouverture de la Petite Ceinture du 13ème soit maintenu et présenté régulièrement aux habitantes et aux habitants, car nous manquons d'informations à ce sujet. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Mathis Grossnickel va répondre. Au passage, la plupart de vos demandes sont déjà engagées. Mais j'espère que les réponses vous suffiront.

Mathis GROSSNICKEL : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je pense que ce vœu aurait pu prendre la forme d'une question orale plutôt, car comme je vais vous le détailler, la plupart de vos demandes ont déjà été initiées par la mairie.
Vous avez rappelé le contexte, je ne vais pas revenir dessus. Effectivement, il y a ces wagons qui ont brûlé dans une partie non accessible au grand public de la Petite Ceinture. Dans ces wagons, il y avait effectivement plusieurs produits et la composition en elle-même des wagons fait qu'il y a eu une certaine pollution. De fait, nous avons immédiatement réagi en initiant des tests, en demandant à ce que des tests sanitaires soient réalisés. L'ensemble des tests sont plutôt positifs, il n'y a pas de risques. Par exemple, il n'y a pas d'amiante aux alentours. Il y a effectivement une pollution aux hydrocarbures dans le tunnel, mais pas aux alentours. On a eu aussi une crainte pour ce qui est l'école qui était juste à côté. On a immédiatement appliqué un protocole de gestion du risque qui fait qu'on ne prend pas de risques. On a déplacé le dortoir, mais finalement, toutes les analyses ont été faites. Les parents ont été prévenus et tous les résultats sont rassurants.
C'était pour vous rassurer sur le plan sanitaire.
Vous nous demandez aussi effectivement que des diagnostics soient faits sur la sécurité du tunnel. Les services se sont rendus très rapidement sur place, avec une visite conjointe des services de la DEVE, mais également de la DVE pour faire un diagnostic des structures, parce que la structure peut être abîmée par incendie.

La structure en elle-même n'a pas été abîmée, il n'y a pas de risque d'effondrement. Il n'y a pas de risque de sécurité pour ce qui est du tunnel.
Plusieurs autres analyses sont en cours, notamment à l'intérieur du tunnel. On est obligés d'attendre le résultat de ces analyses pour engager les procédures de dépollution du tunnel, qui doivent avoir lieu assez rapidement. Ce processus de dépollution nous demande en attendant de fermer effectivement le Jardin de la Poterne des Peupliers qui est à la sortie de ce tunnel. C'est pourquoi aujourd'hui, il est fermé, mais on ne pourra pas le réouvrir tant que l'on n'aura pas dépollué le tunnel.
Cela vous explique sa fermeture actuelle. Nous attendons les analyses. De fait, je ne peux pas m'engager aujourd'hui sur une date de réouverture de ce jardin. Je pense que vous pouvez le comprendre.
Si je regarde vos autres demandes, la sécurisation est en cours. Le diagnostic a été réalisé.
Pour ce qui est des associations, effectivement je vous remercie de vous intéresser au sort de ces dernières. Il y a effectivement deux associations qui avaient des locaux dans ce tunnel. L'association Espace a déjà été relogée dans des locaux du service d'exploitation des jardins du 15ème arrondissement dans le parc Citroën. Pour ce qui est de l'association Etudes et chantiers, on n'a pas la place dans le 13ème de les reloger, mais les services recherchent activement un moyen de les reloger à la fois à moyen terme et à long terme, avec une étude qui est réalisée. Il s'agirait de les installer dans un bungalow de nouveau sur la Petite Ceinture, là où elles agissent. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir pour ces associations. Elles ont fait jouer leurs assurances pour ce qui est du matériel, elles n'ont pas exprimé à ce jour de demande à ce qu'on les aide à se refournir en matériel.
Pour ce qui est du calendrier d'ouverture des prochains tronçons, vous savez que c'est aussi une priorité que l'on porte, de les ouvrir rapidement. On a un premier tronçon qui va ouvrir d'ici quelques semaines, le tronçon entre la gare Masséna et Patay. Pour les 2 autres, c'est un calendrier sur lequel on n'a pas de date fixe. C'est un ensemble de processus budgétaires qui est en cours pour lancer ces projets.
Je pense avoir répondu à toutes les questions, c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer ce vœu qui n'a plus aucun but, puisque ces demandes ont obtenu une réponse ou sont en cours d'étude.

Marie BOUYSSE : Merci pour vos éléments de réponse. On va malgré tout maintenir ce vœu, notamment pour les aspects de communication au grand public, parce que ces informations ne sont pas forcément connues sur les calendriers, sur les analyses en cours, pour tous les éléments que vous venez de donner. Où sont ces informations ?

Mathis GROSSNICKEL : L'école a été informée, donc les usagers en question. Des panneaux ont été mis en place à l'entrée du jardin pour dire qu'il était fermé en raison de l'incendie.
Pour ce qui est des questions de calendrier, comme je vous l'ai dit, on ne l'a pas nous-mêmes donc on ne va pas pouvoir communiquer dessus. Effectivement on fait au plus vite, mais cela ne peut pas se faire au détriment de la santé des usagers.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris de la volonté était de maintenir malgré tout ce vœu. Je suis allé sur place le lendemain. Je suis allé dans le tunnel, je suis allé voir les dégâts. J'ai voulu toucher du doigt les choses, j'ai constaté que les pompiers n'avaient pas eux-mêmes demandé à la Préfecture les études sanitaires comme c'est normalement la procédure, donc je l'ai fait moi-même. C'est-à-dire que j'ai saisi la Préfecture de police et la Direction de la santé publique de la Ville de Paris qui a d'ailleurs fait le lien.
On est allé bien au-delà puisqu'au début, les études ne devaient prévoir que l'aire de jeux pour enfants du jardin. Mais sachant qu'il y avait eu des dégagements de fumées importants à l'école, nous l'avons également fait pour l'école. Nous avons déménagé un dortoir pour les tout-petits dans l'attente justement de ces études.
Les premiers rendus concernant les mesures sur la qualité de l'air sont rassurants. Nous n'avons cependant pas encore les résultats des prélèvements qui vont arriver. C'est à ce moment-là que l'on pourra prendre des décisions et communiquer sur un calendrier qui n'existe pas pour l'heure. Mais j'entends le fait que vous n'entendiez pas.

Je soumets votre vœu au vote, mais nous ne pourrons pas émettre d'avis favorable.
Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

POUR : 3 LFI ET MME MALEK AHMADI
CONTRE : 35 (DONT 5 POUVOIRS)
ABSTENTIONS :
NPPV :
LE VOEU EST REJETÉ A LA MAJORITÉ

V13202639 Vœu relatif au Samusocial de Paris et au renforcement de l'hébergement d'urgence dans le 13e arrondissement présenté par Raphaël Qnouch, Marie Bouysse et Nathalie Laville les élu·es du Nouveau Paris Populaire

M. LE MAIRE : Passons au dernier vœu concernant l'hébergement d'urgence dans le 13ème arrondissement. Je vous laisse la parole.

Raphaël QNOUCH : Pour ce dernier point de l'ordre du jour, je ne désespère pas de vous convaincre de voter.
C'est au sujet du SAMU social. Comme vous le savez, avec ce qu'il s'est passé cet été, j'étais sur place rue Berlier et on a pu constater la détresse aussi de ce qu'a constitué cette mobilisation.
Je commence par quelques chiffres. Je pense que ce sujet mérite notre attention, car on touche quand même à la détresse humaine et à des situations de très grande précarité.
Le 115, en 2025, recevait en moyenne 3 132 appels par jour avec un traitement de 742 appels en moyenne par jour, soit un taux de moins de 24 %. Moins d'un appel sur quatre est ainsi traité. Plus d'un appel sur deux provient désormais d'une famille qui cherche un hébergement. Ce sont les chiffres du SAMU Social.
Le problème du 115 n'est pas qu'il faudrait mieux sélectionner les pauvres, c'est qu'il n'y a pas assez de réponses à leur donner.
En janvier dernier, 3 858 personnes ont encore été comptées sans solution d'hébergement à Paris : 10 % de plus en un an et le niveau est le plus élevé depuis le début des Nuits de la solidarité en 2018. Dans le même temps, le nombre de places destinées au public parisien avait diminué de 1 794 entre décembre 2023 et décembre 2025.
C'est dans cette situation qu'en juin est faite l'annonce de la suppression de 861 nuitées hôtelières par jour, accompagnée d'un durcissement des critères de priorité du 115.
Les personnels ont fait grève pendant 57 jours. Pourquoi ? Parce qu'à un moment, demander à un travailleur social d'annoncer toute la journée à des familles qu'il n'y a pas de place, ce n'est plus de l'accompagnement social, c'est lui faire administrer finalement la pénurie et lui faire assumer cela. Les syndicats ont situé effectivement cette annonce et un protocole a été signé le 18 août.
Puis il y a eu Berlier, environ 400 personnes, dont au moins 150 enfants, une évacuation le 13 août et quelques jours plus tard, 253 personnes que la ville a finalement dû mettre à l'abri après qu'elles se soient retrouvées devant la mairie centrale.
Si on ouvre le Code pénal, l'article L345.2-2 dit qu'une personne sans abri en détresse a accès à tout moment à l'hébergement d'urgence. L'article L345.2-3 ajoute qu'une personne accueillie doit pouvoir y rester jusqu'à ce qu'une orientation stable et adaptée lui soit proposée. Ce n'est pas une déclaration de mon intention, c'est la loi. Le Conseil d'État rappelle que cette responsabilité appartient à l'État et qu'une carence caractérisée peut constituer une atteinte grave et manifestement illégale à cette liberté fondamentale.
Le Conseil du 13ème arrondissement se positionne clairement pour dénoncer la situation qui est inacceptable pour toutes ces personnes se trouvant dans une grande précarité et qui ne trouvent pas de place d'hébergement. Je pense que personne n'est insensible à cela dans cette salle. Il s'agit également

de réclamer des moyens, et je pense que c'est la responsabilité d'une instance comme la nôtre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Juliette Sabatier. Mais souvenez-vous que nous avons voté un vœu précisant exactement cela lors de notre dernier conseil, dont nous avions pris l'initiative. Cela m'interroge. Évidemment, nous sommes d'accord sur le fond, ce n'est pas le sujet. L'hébergement d'urgence aujourd'hui arrive à un tel état de déliquescence qu'en termes de priorisation, il s'agit des femmes enceintes plus de 8 mois ou des enfants de moins de 4 mois. On en est là aujourd'hui en 2026, dans notre grand pays qu'est la France. Mais ce que je ne comprends pas, c'est votre positionnement. À partir du moment où l'on a présenté un vœu qui dénonçait cette situation au dernier conseil, je ne comprends pas l'intérêt d'en présenter un à ce conseil.
Je laisse la parole à Juliette Sabatier pour vous répondre.

Juliette SABATIER : C'est effectivement un vœu qui soulève un sujet très important, à l'actualité de plus en plus préoccupante. Je vais essayer de ne pas être trop longue.
En l'état, le vœu que vous nous soumettez est très problématique, pas sur les constats, sur lesquels on se rejoint très largement. Pas sur la gravité de la situation et sur le fait que l'on arrive vraiment à l'épuisement absolu d'un fonctionnement et d'un abaissement des ressources consacrées par l'État à l'hébergement d'urgence.
D'abord une remarque sur la rédaction : la façon dont votre vœu est rédigé ou son ton donne l'impression que l'on va demander beaucoup de choses à la ville, sous-entendre qu'elle ne fait pas assez. Mais selon moi, c'est politiquement problématique parce que c'est un renversement des compétences légales et des responsabilités de chacun.
Comme le sujet est sérieux, je vais vraiment essayer de répondre point à point sans prendre trop de temps.
Concernant la baisse des crédits, vous avez donné un certain nombre de chiffres. Je vais en donner un à mon tour : on évalue que les suppressions de place dans la dynamique actuelle de réduction des moyens de l'État sont de l'ordre de 1 000 places qui disparaissent. Le maire l'a rappelé : sur la priorisation, ceci a des effets immédiats et très profondément choquants. Cela signifie que si une femme enceinte de 7 mois est à la rue, si une famille avec un bébé de plus de 4 mois est à la rue, appelle le 115 et réussit à le joindre, ce jour-là, aucune proposition ne se sera faite. Il est certain qu'on ne lui proposera rien si on n'est pas au-delà de 8 mois de grossesse et en dessous de 4 mois pour un nourrisson. Très clairement, on a des sortantes de maternité en rue aujourd'hui. C'est un énorme problème. C'est une situation qui est devenue assez courante. C'est sidérant et scandaleux.
En trajectoire, la Fédération des acteurs de la solidarité d'Ile de France prévoit que si on continue sur la même trajectoire, ce seront 4 000 places qui disparaîtront.
Cependant, la demande de moyens à l'Etat que vous mettez dans vos attendus, c'est exactement ce que l'on a voté au dernier Conseil d'arrondissement et au dernier Conseil de Paris.
Un autre volet de vos attendus correspond à des actions déjà engagées par la ville. Vous demandez notamment à ce que la préfecture publie un comité à la suite de l'évacuation de Berlier : il est disponible. Elle l'a publié le 13 août. On peut ne pas le trouver satisfaisant, mais elle l'a fait. Elle indique avoir orienté 114 personnes. On peut vraiment discuter sur ce chiffre, mais je ne vais pas rentrer là-dedans. La ville avait fait 84 propositions la veille et effectivement, a pris en charge 253 personnes à la suite de la reconstitution du campement à Paris Centre. Ces chiffres sont publiés.

Au-delà de ce point très important pour le 13ème, mais qui est un cas spécifique, vos attendus demandent des actions déjà mises en œuvre, notamment pas de rupture d'hébergement. C'est déjà la règle que la ville s'était fixée pour les hébergements qu'elle finance. Actuellement, 3 000 personnes sont hébergées dans des structures financées par la ville. Le nombre de mises à l'abri ayant eu lieu depuis le mois d'avril est absolument inédit et nous constatons une hausse très marquée des crédits consacrés à l'hébergement d'urgence par la ville sur l'année 2026. Le maire, dès son élection, a annoncé le plan zéro enfant à la rue

et la création de 4 000 places. Ceci est en cours, avec un premier palier qui sera atteint prochainement de 1 200 places créées, pour lesquelles la ville a fixé des priorités : héberger d'abord des familles et des personnes présentant une vulnérabilité particulière, les jeunes en recours, les seniors, les femmes seules, les personnes en situation de handicap et les personnes LGBTQIA+. Ce n'est qu'un premier palier. Nous allons vers les 4 000 places et vers zéro enfant à la rue à l'hiver 2026.
La ville, tout en faisant cela, affirme de façon répétée que ces créations de places n'ont pas vocation à se substituer à celles que l'État doit continuer à financer. C'est également l'un de vos attendus aussi, mais c'est déjà ce qui est fait et c'est déjà ce qui est dit par la ville.
Pour finir, l'un de vos attendus demande la création d'une instance ou le remodelage d'une instance de coordination dans laquelle on aurait des représentants de l'État, de la ville, de la mairie d'arrondissement et des représentants du personnel du SAMU Social.
Je l'ai dit la dernière fois dans mon intervention pour présenter le vœu que nous avons voté ici, mais du coup je n'ai pas du tout été claire. Dans le 13ème, nous avons déjà une instance de coordination qui s'appelle la Cellule de veille sociale, CVS dans le jargon. Ce format a été inventé dans le 13ème sur le modèle des régions de synthèse qui existent dans le travail social depuis toujours. Ce modèle a été dupliqué dans tout Paris.
Sur le périmètre que vous évoquez, je ne comprends pas. Je ne vois pas comment des représentants du personnel viendraient dans une réunion ayant pour objet de faire bien travailler ensemble tous les acteurs intéressés par le sujet des personnes à la rue, que ce soit sur le versant suivi social ou sur le versant gestion des espaces publics. Ce ne sont pas des réunions dans lesquelles on va discuter de sujets syndicaux ou intersyndicaux. Ce serait selon moi mélanger deux choses qui ne sont pas du tout de même nature.
Selon moi, cet attendu-là particulièrement n'est pas cohérent avec la façon dont se passent les choses et ne mérite pas d'être adopté.
Parce que nous avons adopté un vœu dans lequel figuraient déjà vos principaux attendus sur la demande de moyens, parce que les autres attendus correspondent à des démarches déjà engagées, nous vous demandons de retirer ce vœu.

Raphaël QNOUCH : D'abord, merci pour vos explications circonstanciées. Certains éléments étaient intéressants dans ce que vous avez dit.
La première question qui est posée concerne le ton. Je préfère le dire, parce que cette question est revenue plusieurs fois : il n'y a pas de ton dans mes textes, cela n'existe pas. Je peux avoir un ton quand je parle à l'oral, mais je n'ai pas de ton quand j'écris. Je n'ai pas d'intentions cachées. En général, je dis ce que je pense.
Seconde chose : quand vous dites « Pourquoi ce vœu alors qu'on l'a déjà voté ? », il ne vous a pas échappé quand même qu'il s'est passé quelque chose cet été d'une certaine ampleur. On réagit aussi à des questions d'actualité sur ce qu'il se passe au niveau de notre arrondissement. Ce qu'il s'est passé n'est pas neutre. Malheureusement, il s'est encore passé des choses après cela : nous avons dû intervenir avec un certain nombre de personnes pour trouver des solutions face à ces carences. Avec le député Arenas notamment la semaine dernière, nous avons dû trouver des solutions à des cas particuliers. J'ignore si vous le saviez. Ce sont des questions qui nous touchent. Quand on voit des bébés et des parents dans la rue, ce n'est pas quelque chose qui nous satisfait. Donc je ne comprends pas trop ce qui est reproché au fait de poser des choses qui sont déjà posées.
Par ailleurs, je n'ai vu aucun règlement qui interdisait, à partir du moment où l'on a voté quelque chose, de reposer le même sujet par la suite.
Je ne retirai pas ce vœu, parce que je pense que c'est un sujet d'actualité et qui appelle à un positionnement du Conseil d'arrondissement. Maintenant, libre à vous d'assumer si vous voulez voter contre quelque chose avec lequel vous êtes d'accord.

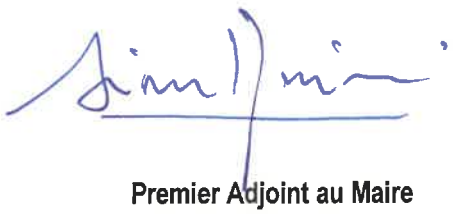
M. LE MAIRE : On n'est pas d'accord sur un certain nombre d'attendus, très clairement. Par ailleurs, vous avez bien compris la politique de l'État ou alors, il faut être atteint de cécité profonde, c'est-à-dire au fur et à mesure que la Ville ouvre des places, l'État en ferme. Si on n'est pas capables de dire cela de manière coordonnée ensemble, parce que c'est la réalité, cela me pose problème. Je n'approuve pas le fait de vouloir absolument pointer la responsabilité de la Ville de Paris alors même qu'il ne s'agit pas dans ses responsabilités institutionnelles. Je crois que l'on va passer de 16 millions d'euros à 40 ou 50 millions d'euros cette année, vraisemblablement 60 millions d'euros l'année prochaine que la Ville va consacrer à l'hébergement d'urgence sur ses propres crédits alors que, je le répète, cela ne relève pas de sa compétence.
Nous ne sommes donc pas d'accord avec un certain nombre d'attendus de ce vœu. Nous avons cependant pointé la difficulté dès le mois dernier et nous continuerons évidemment à nous exprimer sur cette question, qui est prégnante.
Quant au campement devant les locaux du SAMU Social, je pense que je ne suis pas le dernier élu – mais j'ai sans doute été le premier – à dénoncer la situation, à y aller cet été à plusieurs reprises, à rencontrer tous les responsables, qu'ils soient associatifs ou syndicalistes de la CGT, etc.
Nous ne sommes pas d'accord sur plusieurs points, notamment sur le fait de mettre en cause la Ville alors qu'elle va très au-delà de sa responsabilité. Cela nous semble être politiquement problématique. Je confirme que nous ne voterons pas ce vœu. Mais je pense qu'il est dommage de ne pas pouvoir se mettre d'accord et tirer dans le même sens, à savoir vers les responsabilités de l'État qui aujourd'hui, nous met tous dans une situation humainement inadmissible.
Très concrètement, j'ai vu débarquer des femmes avec des bébés ayant plus de 4 mois, qui pouvaient être mis hors de l'hôtel, ne respectant plus les nouveaux critères très restrictifs de priorité.
Il faut bien pointer les responsabilités, le faire au bon endroit, à bon escient, sur les bonnes personnes et c'est ce que je reproche sur le fond. Il n'est pas question de ton, il est question de désaccords sur le fond.
Je vais présenter ce vœu. Comme vous l'avez compris, je ne vais pas le voter pour ces raisons-là, mais j'espère sincèrement que nous nous retrouverons pour mener ensemble cette bataille qui est fondamentale sur un plan politique, mais plus encore sur un plan humain parce que les situations sont déchirantes. Je comprends que le député Arenas trouve cela déchirant quand il y est confronté. Nous le sommes aussi, chacun d'entre nous ici l'est. C'est tout simplement inadmissible. Il est encore plus inadmissible que l'on commence à s'habituer à des choses qui sont inadmissibles. C'est le tragique de l'histoire.
Quand il y a eu ce campement que l'on connaît au pied du SAMU Social, on ne peut pas dire que ceci ait intéressé toute la presse. Étant donné que ce n'était pas en plein centre de Paris, qu'il fallait se déplacer et faire 10 mètres à pied, il n'y avait quasiment pas de presse. Quelques articles ont couvert le sujet, mais sans plus. Par contre, quand vous voyiez ces familles, ces enfants, etc., sous la chaleur que nous avons connue, c'était horrible.
Voici les raisons pour lesquelles je ne voterai pas ce vœu, mais je pense qu'il serait judicieux notamment sur un sujet aussi fondamental que celui-ci que l'on puisse se retrouver.
Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

POUR : 3 LFI
CONTRE : 35 (DONT 5 POUVOIRS)
ABSTENTIONS :
NPPV :
LE VOEU EST REJETÉ A LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : J'espère que la prochaine fois, on arrivera à se retrouver sur quelque chose qui nous rassemble.
Je vous souhaite une bonne soirée.

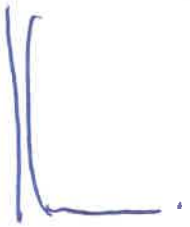
La séance est levée à 22h25

M. Aïmane BASSIOUNI



Premier Adjoint au Maire

M. Jérôme COUMET



Maire du 13e arrondissement